



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 22 MAI 2023**

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi vingt-deux mai deux-mille-vingt-trois, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle de la Mairie du 13^e arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi seize mai deux-mille-vingt-trois par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

PRÉSENTS :

Mme Béragère AÏCHOUN-BAPTISTE, M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, M. Aïmane BASSIOUNI, M. Wilfried BETOURNE, M. Vincent BOULET, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Jérôme COUMET, M. Alexandre COURBAN, Mme Mireille ESTIENNE, M. Antoine GUILLOU, M. Kais IDRISSE, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Johanne KOUASSI, Mme Morgane LACOMBE, Mme Nathalie LAVILLE, Mme Marie-Pierre MARCHAND, Mme Mathilde MAULAT, Mme Caroline MILLET, M. Philippe MOINE, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Éric OFFREDO, M. Jean-Baptiste OLIVIER, M. Chang Hua PENG, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Juliette SABATIER, Mme Danièle SEIGNOT, M. Habib SHOUKRY, Mme Anne SOLEILHAVOUP, M. Serge TOKA, M. Daniel TRAN.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : Mme Coralie DECLERCQ ayant donné procuration à M. Serge TOKA

- M. Stéphane FERRIER ayant donné procuration à M. Éric OFFREDO
- M. Louis LEROY-WARNIER ayant donné procuration à Mme Marie-Pierre MARCHAND
- Mme Anne SOUYRIS ayant donné procuration à M. Wilfried BÉTOURNÉ
- M. Alexandre FLORENTIN ayant donné procuration à Mme Morgane LACOMBE
- M. Raymond LE ayant donné procuration à M. Habib SHOUKRY (à compter de la délibération 2023 DU 33)

Sans pouvoir : Mmes Béatrice PATRIE, Elisabeth STIBBE et Nathalie LAVILLE (à compter de la délibération 13 2023 07).

Mme Marie ATALLAH arrive en séance lors de la discussion de la délibération 2023 DU 33.

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : M. Aïmane BASSIOUNI.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^e arrondissement.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Bienvenue à toutes et à tous, nous allons pouvoir commencer ce Conseil qui sera sans doute le plus gros de la mandature. Je demanderai donc aux différents rapporteurs de bien vouloir être brefs et concis.

Nous devons commencer par la désignation d'un secrétaire de séance. En l'occurrence, je vous propose de désigner Aïmane BASSIOUNI.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci, il est désigné.

POUR : 35 VOIX (DONT 5 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LA DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Projets de délibérations propres

13 2023 06 Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 6 mars 2023.

M. LE MAIRE : Nous avons pour premier point à l'ordre du jour l'approbation de la séance du 6 mars dernier.

Y a-t-il des corrections ou des amendements ? Je n'en vois pas. Je vais donc le faire adopter.

Pas de voix contre, pas d'abstentions. Merci. Il est adopté.

POUR : 35 VOIX (DONT 5 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE COMPTE-RENDU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

M. LE MAIRE : J'ai deux petites annonces à vous faire en dehors du fait que j'ai quelques pouvoirs. Marie-José RAYMOND-ROSSI va nous rejoindre plus tard. Elle est en réunion avec les locataires à la suite de ce qui est survenu avenue d'Italie. J'y suis passé au début de la réunion, mais elle y assiste dans son intégralité et nous rejoindra plus tard.

J'avais par ailleurs une demande de Nathalie LAVILLE à laquelle je donnerai suite immédiatement. Elle est un peu souffrante et présentera tout de suite ses deux délibérations, ce qui nous permettra de la libérer. Je lui cède donc la parole pour la DEVE 20.

2023 DEVE 20 Subventions (410 676 euros) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e)

Nathalie LAVILLE : Merci. Il est demandé aujourd'hui de délibérer sur les montants des subventions octroyées aux associations des chantiers d'insertion en charge de l'entretien et de la valorisation de certaines parties de la petite ceinture ferroviaire.

Elles ont été désignées par une délibération de janvier 2023. 410 676 euros seront versés au total à ces associations, dont 82 500 euros qui seront versés à l'association Études et Chantiers pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien des linéaires de la petite ceinture dans les 13^e et 14^e arrondissements et dans certains équipements sportifs du 13^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Voilà un processus habituel.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. C'est adopté.

POUR : 35 VOIX (DONT 5 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DEVE 27 Convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien

M. LE MAIRE : On passe à la DEVE 27, une convention avec la Préfecture de Police pour la gestion des campagnes de stérilisation des chats errants.

Nathalie LAVILLE : Absolument. La Ville de Paris s'est engagée dans de nombreuses actions pour améliorer le bien-être des animaux en ville, et en particulier celui des chats errants. Pour contrôler leur population, la Ville de Paris met en place des actions de stérilisation.

Il est donc proposé ici de signer une convention entre la Ville de Paris et la Préfecture qui prend ainsi par arrêté, au bénéfice des associations, les autorisations de captures de chats errants non identifiés pour les soigner, si besoin, et les stériliser. Ils sont ensuite adoptés ou relâchés sur leur lieu de trappage.

Pour rappel, sur le 13^e arrondissement, c'est l'association Chat d'oc qui est mandatée par la Préfecture pour mener ces actions.

M. LE MAIRE : Merci. Il n'y a pas de demandes d'intervention ? Je soumetts donc cette délibération au vote.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Merci beaucoup, cela va nous permettre de libérer Nathalie LAVILLE.

POUR : 35 VOIX (DONT 5 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

M. LE MAIRE : J'en profite pour vous dire que j'ai, à ma connaissance, quatre pouvoirs, celui de Coralie DECLERCQ à Serge TOKA, de Stéphane FERRIER à Éric OFFREDO, de Louis LEROY-WARNIER à Marie-Pierre MARCHAND, d'Anne SOUYRIS à Wilfried BÉTOURNÉ et d'Alexandre FLORENTIN à Morgane LACOMBE. Merci beaucoup.

Nous allons pouvoir reprendre l'ordre de jour tel qu'annoncé sur la convocation.

Projets de délibérations propres

13 2023 07 Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 13^e arrondissement de l'exercice 2022.

M. LE MAIRE : Je vais tout de suite laisser la parole à Éric OFFREDO pour l'avis sur le compte de gestion 2022. C'est une nouveauté qu'il soit soumis au vote du Conseil d'arrondissement.

Éric OFFREDO : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, c'est une nouveauté. Le compte de gestion, c'est la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Nous sommes l'ordonnateur et le comptable, c'est la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris qui assure la gestion des comptes de la Ville.

Le CGCT prévoit que nous nous prononçons sur le compte de gestion après avis de chacun des conseils d'arrondissement sur l'exécution du compte de gestion d'état spécial par arrondissement.

Il s'agit de sanctionner la stricte concordance entre les écritures de l'ordonnateur (les nôtres) et celles du comptable public. Et je vous rassure, nous arrivons à une stricte concordance entre nos écritures et celles du comptable public.

M. LE MAIRE : C'est heureux.

Éric OFFREDO : C'est heureux. Je pense que si cela n'avait pas été le cas, nous aurions pris un peu plus de temps pour en parler.

Le résultat de la clôture de l'exercice 2021 s'établissait à 3 286 841,98 euros. Les dotations au titre de l'exercice 2022 étaient de 21 400 842,98 et les dépenses exécutées étaient de 17 651 373, 36 euros. Le résultat de la clôture de l'exercice 2022 est donc de 3 353 469, 62 euros. Les chiffres de l'ordonnateur sont par conséquent conformes à ceux du comptable.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette nouveauté ?

Il n'y a pas de demandes d'intervention. Je vais donc soumettre la délibération au vote.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 30 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (Mme ESTIENNE, MM. OLIVIER, SHOUKRY et PENG)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

13 2023 08 Élection du président pour l'examen et le vote du compte administratif.

M. LE MAIRE : Il nous faut maintenant élire un président pour l'examen et le vote du compte administratif.

Je propose la désignation d'Éric OFFREDO.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

POUR : 35 VOIX (dont 5 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

M. LE MAIRE : Président, je te laisse œuvrer et moi-même je me retirerai.

13 2023 09 Adoption du compte administratif de l'état spécial du 13e arrondissement pour l'exercice 2022.

Éric OFFREDO : Voici maintenant l'adoption du compte administratif pour l'exercice 2022. Il vise à retracer l'exécution effective des dépenses que nous avons réalisées, c'est-à-dire les crédits mandatés, réellement payés. Les crédits non consommés à l'issue de la gestion sont reportés de plein droit et réinscrits au budget modificatif de l'exercice 2023. On aura donc l'occasion d'en reparler dans un Conseil prochain.

Le compte administratif permet de constater que pour la section de fonctionnement sur un montant total de crédits ouverts de 18 086 186,12 euros, les dépenses mandatées s'élèvent à 16 708 136, 31 euros et que les crédits à reporter sont de 2 379 568,88 euros.

Cela peut sembler être un montant important. Il faut d'abord savoir qu'on ne reçoit pas toutes les factures au 31 décembre. Les factures arrivent beaucoup plus tard, ce qui est une partie d'explication. Cela permet de régulariser par la suite et l'on verra, quand on adoptera le budget supplémentaire, ce qui restera. Et pour la section d'investissement, le montant total des crédits ouverts est de 1 620 646,86 euros, les dépenses mandatées s'élèvent à 943 237, 05 euros et les crédits à reporter sont de 677 409,80 euros.

Mes chers collègues, j'imagine que vous aurez la curiosité d'aller voir le détail des chiffres. C'est intéressant parce que cela montre la bonne gestion à la fois de la Mairie du 13e et de la Ville de Paris, puisque cela concerne l'ensemble des mairies d'arrondissement. On pouvait craindre en 2022 une forte hausse des dépenses de fluides (chauffage urbain, eau, assainissement, énergie et électricité). Il n'en est rien. Les dépenses sont maîtrisées grâce au marché que la Ville a passé qui nous permet d'avoir des dépenses extrêmement maîtrisées, et même plutôt en baisse entre 2021 et 2022.

Je voulais le signaler parce que, dans le contexte actuel, on entend beaucoup de collectivités qui sont en difficultés financières du fait de cette explosion des charges liées aux fluides. Je voulais montrer que la Ville gère cela particulièrement bien et est attentive à ses dépenses courantes. Je crois que cela vaut le coup d'être signalé. Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Non. Je vais donc soumettre ce compte administratif à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

POUR : 29 VOIX (DONT 5 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (Mme ESTIENNE, MM. OLIVIER, SHOUKRY et PENG)

M. LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE.

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Éric OFFREDO : Je redonne la parole au maire.

Projets de délibérations soumis pour avis

2023 DCPA 2 Convention de mécénat de compétence entre le groupe SIEGENIA et la Ville de Paris pour une contribution au projet pilote d'éco-rénovation du Pavillon d'Ivry Levassor (13e).

M. LE MAIRE : Alors, nous allons continuer, toujours avec Éric OFFREDO, avec la DCPA 2 qui est une convention de mécénat.

Éric OFFREDO : Oui, je vous propose de faire adopter les deux délibérations, DCPA 2 et DCPA 7, puisqu'elles sont complémentaires. Il s'agit de deux conventions de mécénat, la première avec l'entreprise allemande SIEGENIA AUBI et la seconde avec le groupe TRACE.

Les deux entreprises interviennent dans la rénovation d'un local de 50 m² situé dans l'ancien bâtiment dénommé aujourd'hui Pavillon d'Ivry Levassor. C'est situé dans l'enceinte du groupe scolaire Ivry Levassor. Il s'agit d'un ERP de deuxième catégorie.

L'idée, c'est de procéder à une isolation complète du bâtiment avec des matériaux bas carbone et au réaménagement du local pour accueillir deux bureaux, une salle d'attente et un sanitaire. Il s'agit du mécénat de la première entreprise.

La deuxième entreprise propose de mettre en place pour le même pavillon le logiciel CARBON Z qui permet de faire des études environnementales, d'analyser le cycle de vie, et à terme de faire une simulation thermique.

L'équipe de développeurs du groupe TRACE propose d'accompagner les architectes de la Passerelle Transition Écologique de la DCPA, l'idée de tirer les conclusions de cette expérimentation et d'étudier la possibilité d'élargir le processus à d'autres équipements.

Voilà pour donc ces deux délibérations, DCPA2 et DCPA7. Je vous propose, si le maire en est d'accord, de les adopter conjointement, le projet étant lié.

M. LE MAIRE : Le Maire en est d'accord et j'en profite pour vous dire qu'il est intéressant d'aller visiter ce pavillon sur le réemploi et l'utilisation de matériaux biosourcés, etc...comme il est intéressant d'aller voir le lieu que nous avons ouvert rue Watt pour le cirque dans lequel nous avons utilisé de très nombreux objets de réemploi. Cela pose d'ailleurs beaucoup de questions, car c'est évidemment plus compliqué. Il faut stocker, il faut trouver les bons matériaux et les utiliser correctement.

Tout cela fait qu'on apprend, et dans la vie, il faut accepter d'apprendre pour faire mieux. C'est la raison pour laquelle ces expérimentations, qui ne sont pas forcément les plus grands objets que l'on construit dans l'arrondissement, nous apprennent beaucoup. Nous faisons aussi beaucoup d'efforts environnementaux sur d'autres projets plus importants, mais en l'occurrence, nous apprenons beaucoup. Sur le pavillon d'Ivry Levassor, nous avons ainsi réutilisé pour réaliser les escaliers des portes palières de Paris Habitat qui avaient été démontées parce qu'obsolètes et remplacées par des dispositifs plus sécurisés.

Bref, il est assez intéressant de voir les choses dans le détail. Et c'est intéressant aussi de discuter avec les personnes qui sont aux manettes de tout cela pour leur faire parler des difficultés qu'elles ont pu rencontrer. Il ne suffit pas d'avoir de la bonne volonté. Il faut aussi voir les difficultés et aussi les réussites. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Vous permettez que je fasse voter conjointement ces deux délibérations, DCPA 2 et DCPA 7. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. Elles sont adoptées.

POUR : 35 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DCPA 7 Convention de mécénat de compétence entre le groupe TRACE et la Ville de Paris pour une contribution au projet pilote d'éco-rénovation du Pavillon d'Ivry-Levassor (13e).

POUR : 35 VOIX (DONT 5 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DLH 70 Modification et réitération de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social demandées par ICF Habitat la Sablière.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DLH 70 et il s'agit de la réitération de garanties d'emprunts.

Éric OFFREDO : On a tout un lot de délibérations techniques. Il s'agit effectivement de modifier et de réitérer la garantie d'emprunts pour deux programmes, l'un situé dans le 19^e et l'autre dans le 13^e pour le compte d'ICF Habitat la Sablière.

Le programme du 13^e se situe 14 rue du Loiret. De fait, la garantie accordée aux prêts précédents était caduque. Il a donc fallu refaire une délibération. Il y avait une erreur matérielle dans une délibération. Le montant reste le même. C'est juste une régularisation.

M. LE MAIRE : Comme le dit Éric, on en a toute une série. Pas de demandes d'intervention ?
DLH 70, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Merci. Elle est adoptée.

POUR : 35 VOIX (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (M. PENG)
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DLH 86 Octroi des garanties d'emprunts finançant plusieurs programmes de rénovation et de création de logements sociaux réalisés par IMMOBILIÈRE 3F - (17 552 000 euros).

M. LE MAIRE : Même chose. Ce sont des garanties d'emprunts.

Éric OFFREDO : C'est la même chose, des garanties d'emprunts.
Cela concerne plusieurs programmes. Nous sommes concernés par les alinéas 2 et 3 pour deux adresses dans le 13^e arrondissement : 72 Avenue des Gobelins et 10 rue de l'Industrie. Cela concerne la rénovation de logements sociaux.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je ne vois pas de demandes de prise de parole.
Donc, DLH 86, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 35 VOIX (dont 5 pouvoirs)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (M. PENG)
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DLH 123 Modification des garanties d'emprunt finançant des programmes de création et de rénovations de logements sociaux par ELOGIE-SIEMP.

M. LE MAIRE : Nous passons à la délibération suivante qui concerne ELOGIE-SIEMP.

Éric OFFREDO : Il s'agit d'une modification des garanties d'emprunt pour ELOGIE-SIEMP. Pour le 13^e arrondissement, cela concerne une résidence étudiante de 75 logements PLUS dans la ZAC Paul Bourget, le lot 10-12 exactement, pour un montant de 4 419 571 euros.

M. LE MAIRE : Je ne vois pas non plus de prises de parole.
DLH 123, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 35 VOIX (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (M. PENG)
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DU 53 Vente à SNL-Prologues de l'ensemble immobilier 10 rue du Docteur Laurent (13e) en vue de réaliser quatre logements locatifs sociaux.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DU 53 avant d'attaquer le Plan Local d'Urbanisme. Cela concerne une vente à SNL-Prologues.

Éric OFFREDO : Oui, il s'agit d'un tout petit bâtiment limitrophe du collège George Sand et de la rue du Docteur Laurent. L'acquisition avait été faite par la Ville en prévision d'une éventuelle extension du collège, extension qui n'aura finalement pas lieu. Ce projet étant abandonné, il est prévu de revendre ce bâti qui est en très mauvais état.

SNL-Prologues va le remettre en état et faire des logements sociaux pour des gens qui sont en difficulté. SNL signifie Solidarités Nouvelles pour le Logement et ce n'est pas du logement social tout à fait classique, puisque SNL accompagnera les personnes qui seront logées dans cet ensemble immobilier situé 10 rue du Docteur Laurent.

M. LE MAIRE : C'est une toute petite opération. Il est intéressant de voir comment elle sera engagée. Monsieur OLIVIER a demandé la parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci. Que cet immeuble qui appartient depuis presque 30 ans à la Ville ait besoin d'être réhabilité, cela me paraît nécessaire. Cela étant, je n'ai pas vu de quelle catégorie de logements il s'agit, même si, d'une certaine manière, vous venez de répondre à cette interrogation.

S'il s'agit encore une fois de faire du PLA-I ou du logement très social, comme votre intervention semble le laisser penser, nous voterons contre. S'il s'agit de faire du PLS, voire du BRS, c'est une très bonne solution. Autre chose, il y a à côté de cet ensemble un petit espace vert. Je ne sais pas s'il est concerné par le projet de réhabilitation, s'il est maintenu ou si c'est simplement l'immeuble qui sera réhabilité ou plutôt démolit et reconstruit, puis surélevé, puisque c'est ce que semble indiquer la délibération. Ce sera d'ailleurs une très belle introduction à la suite du débat, puisqu'après avoir surélevé tant et plus durant votre mandat, vous prétendez ne plus le faire avec le nouveau PLU.

Voilà, nous voterons contre cette délibération s'il s'agit de logement très social et vivement pour s'il s'agit de PLS ou de BRS.

M. LE MAIRE : Vous pourrez donc voter contre puisqu'il s'agit effectivement d'une opération sociale, même si elle est limitée à quatre logements.

Juste à côté se situe en fait le terrain d'éducation physique relié au collège George Sand, là où j'ai souffert dans ma jeunesse durant les cours de gymnastique. La seule heure de colle que j'ai prise au collège, c'était durant le cours de gymnastique. Je vais arrêter de vous raconter ma vie, mais rassurez-vous, on gardera ce terrain d'éducation physique et on gardera sa végétalisation. Désolé pour ce petit moment de vécu.

Je fais voter la DU 53 pour quatre logements vraiment sociaux, Monsieur OLIVIER.

DU 53, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Elle est adoptée.

POUR : 32 VOIX (DONT 5 POUVOIRS)

CONTRE : 4 (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY ET POUVOIR M. LE)

ABSTENTION : 0

M. LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE.

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

M. LE MAIRE : Nous passons au gros morceau de notre Conseil, même si l'essentiel des débats, évidemment, s'effectuera au Conseil de Paris, la révision du PLU, le fameux PLU bioclimatique, d'où la lettre B que l'on entend de temps en temps.

Je laisse la parole à **Éric OFFREDO** pour le présenter. Rassurez-vous, il ne le fera pas de manière exhaustive.

Éric OFFREDO : J'ai décidé de ne pas vous lire les 6 000 pages du dossier, mais vous avez tous été destinataires, mes chers collègues, d'un mail sécurisé. Dites-le-moi si ce n'est pas le cas. Vous avez donc reçu ce mail sécurisé qui contenait l'ensemble du dossier du PLU et je vous propose de reprendre les différents éléments pour les remettre dans le contexte, parce qu'il est vrai que tout cela est très touffu.

C'est un moment important, un moment clé de cette mandature. Nous n'avons pas à adopter un PLU lors de chaque mandature, un PLU-B et j'éviterai de parler de PLUB. On a là une évolution majeure de nos règles, puisque l'idée est bien d'adopter un nouveau règlement.

Et vous le verrez, j'aurai l'occasion de le dire sans doute à plusieurs reprises, c'est à la fois un PLU de rupture et un PLU de continuité. J'ai le plaisir d'être adjoint à l'urbanisme depuis de nombreuses années et dans les faits, nous instruisons déjà un certain nombre de permis de construire, de déclarations préalables en ayant à l'esprit ces préoccupations bioclimatiques, mais nous n'avions pas forcément les fondements juridiques nous permettant de conforter nos choix, d'où des discussions parfois tendues avec les porteurs de projet. Certains d'entre eux étaient déjà à l'écoute de nos demandes. Mais le nouveau PLU nous permettra d'ancrer dans les faits cette volonté et de disposer d'un document opposable.

Je vais donc vous proposer de reprendre les différents éléments de ce PLU et préalablement à la reprise de ces éléments, peut-être vous rappeler que l'on ne débarque pas avec le PLU aujourd'hui. Mais sans doute le savez-vous, car nous avons déjà eu l'occasion d'en parler à de nombreuses reprises. Et les choses ne se terminent pas aujourd'hui. On est sur un processus long. Nous avons entamé ce travail sur le plan local d'urbanisme par une conférence citoyenne en 2020. Un diagnostic territorial a été réalisé par l'APUR en 2021. Vous pouvez d'ailleurs le retrouver dans votre dossier. Je vous encourage à le lire, car c'est une mine d'informations incroyable. Je pense qu'il faudra réfléchir à le partager avec les conseillers de quartier parce que ces éléments sont vraiment très intéressants.

Ce travail de diagnostic de l'APUR et la prise en compte des contributions citoyennes parisiennes ont abouti en novembre 2021 à l'adoption par le Conseil de Paris des grandes lignes du plan d'aménagement et de développement durable, le PADD. Je reprendrai le même sigle, si vous le permettez. Nous avons adopté les grandes lignes du PADD en Conseil de Paris en novembre 2021 et nous avons eu l'occasion d'avoir un débat sur le sujet. Et en 2022, une nouvelle phase de concertation a été organisée sur les grandes orientations adoptées en novembre. Certes, nous avons adopté les grandes orientations du PADD, mais ce n'était pas le PADD. Nous l'aurons avec l'ensemble du document qu'il vous est demandé d'approuver aujourd'hui. Nous disposons maintenant d'un plan d'aménagement et de développement durable qui rend le document politique. C'est celui qui fixe les grandes orientations et le règlement s'appuiera sur ce PADD. Au second semestre 2022, nous avons travaillé en profondeur sur le règlement, sur ce qui sera utilisé au quotidien. Nous avons travaillé à la fois sur la rédaction du règlement et sur les OAP, les orientations d'aménagement et de programmation. Et nous avons de nouveau eu une concertation avec les conseils de quartier et l'ensemble des citoyens sur la cartographie, ce qu'on appelle le pastillage à l'automne 2022. Les élus, les citoyens et l'opposition nous ont fait remonter des équipements ou des arbres à protéger. Tout cela a été pris en compte dans cette phase en 2022. Et c'est tout ce travail qu'il nous est proposé aujourd'hui d'examiner dans le détail.

Dans les documents qui vous ont été adressés sur le contenu du PLU bioclimatique, vous avez un rapport de présentation qui contient le diagnostic territorial dont je parlais, qui dresse un constat sur l'état de la ville et les résultats de l'application du précédent PLU, parce qu'il est important d'évaluer nos politiques

publiques, de voir ce que nous avons fait avec ce qui avait été adopté en 2004 et de voir ce qui doit être encore fait.

L'état initial de l'environnement décrit spécifiquement la situation de l'environnement à l'échelle d'un territoire et l'évaluation environnementale présente les incidences du projet soumis à votre vote sur l'environnement. Il y a également, et c'est important, les justifications des choix retenus pour établir le PADD, les OAP et le règlement, ainsi que la cohérence des différentes pièces du PLU entre elles.

Là aussi, c'est important puisque les travaux ne sont pas terminés. J'aurais l'occasion d'y revenir. Nous sommes dans une phase d'adoption d'un premier jet du PLU bioclimatique, et nous allons nous retourner maintenant vers l'État. Il va y avoir une enquête publique avant une adoption définitive du PLU fin 2024. Mais pour cela, il faut qu'on puisse justifier nos choix. Nous vous avons transmis un document qui permet de le faire et vous disposez enfin d'un résumé non technique de l'évaluation environnementale.

Bien évidemment, vous avez également le projet d'aménagement et de développement durable qui constitue le projet politique du PLU, les orientations d'aménagement et de programmation qui sont à la fois thématiques et sectorielles. Nous sommes concernés dans le 13^e, j'y reviendrai. Et enfin, le règlement qui fixe notamment les règles relatives à l'affectation des sols et aux destinations des constructions, aux qualités urbaines, architecturales, environnementales et paysagères des constructions et aux équipements, réseaux et emplacements réservés.

Si vous avez le temps, et si vous n'êtes pas encore complètement épuisés, vous pouvez vous plonger dans les annexes du PLU qui présentent l'ensemble des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol. Je vais reprendre ces différents documents. Je serai malheureusement volontairement long aujourd'hui, mais je pense qu'il est important que nous puissions avoir ces échanges. Cela ne vous dispense pas de le lire, mais cela vous donnera un premier vernis et vous permettra d'avoir ces premiers éléments.

Le diagnostic territorial est une pièce importante du rapport de présentation du PLU. Il fonde notamment les orientations stratégiques données au document en établissant des constats objectifs sur le territoire.

Il a été réalisé par l'Atelier Parisien de l'Urbanisme qui a étudié finement l'ensemble des arrondissements selon quatre axes : le logement et l'activité économique ; les équipements, les services et les mobilités ; l'environnement, la nature et la santé ; le paysage urbain et le patrimoine.

Il a été enrichi par 6 300 contributions et il a abouti à un diagnostic en douze parties. Je ne vous donnerai pas toutes les parties, mais vous avez par exemple : une ville au cœur d'un système métropolitain ; le logement et le logement social ; les équipements ; la vie locale à Paris ; Paris, ville engagée vers le zéro carbone.

Les principaux enseignements de ce diagnostic sont importants. Bien que comptant plus de 2,1 millions d'habitants, la population de Paris diminue depuis plusieurs années. C'est la conséquence de nombreux facteurs, de l'évolution des modes de vie et de la diminution du nombre de résidences principales. Et dans le même temps, sous l'effet de la pression de la spéculation immobilière, le nombre de logements vacants, de résidences secondaires et de meublés touristiques a augmenté, voire fortement augmenté dans certains secteurs de la capitale.

De plus, le coût des logements à la vente et à la location a fortement augmenté. Ainsi, malgré un parc social qui représente déjà 23 % des logements à date et une régulation inédite des meublés touristiques, loger tous les Parisiennes et les Parisiens est un défi prioritaire pour la capitale.

Paris génère d'importantes richesses et a conforté ces dernières années son rayonnement, notamment en matière de recherche et d'innovation. La moitié des deux millions d'emplois parisiens sont occupés par des personnes résidant hors de Paris. On a bien compris que l'on ne va pas s'affranchir des citoyens qui viennent à Paris tous les jours et qui n'y habitent pas. Ils sont plus d'un million. Mais les secteurs ont été impactés différemment. Le tertiaire, l'hébergement et le commerce ont connu une forte hausse, tandis que les secteurs de l'industrie et de la production artisanale continuent à décroître.

Dans le même temps, de nouvelles formes d'activités se sont développées : l'économie sociale et solidaire, l'agriculture urbaine, la logistique urbaine. Et puisqu'il y a de nouvelles formes d'activités, il faut aussi pouvoir les intégrer dans le plan local d'urbanisme. En 2004, toutes ces activités n'existaient pas ou étaient embryonnaires.

Sur le plan environnemental, et je sais que vous n'allez pas le découvrir, Paris est une ville particulièrement vulnérable aux conséquences du dérèglement climatique, à l'intensité des usages qu'elle accueille, et sa minéralité la rend très sensible aux îlots de chaleur urbaine.

En effet, malgré la création de 80 hectares de nouveaux jardins et de parcs depuis 2006, Paris demeure une ville minérale. Si on retire les bois, les sols sont imperméabilisés à 84 %, c'est-à-dire que 16 % seulement ne le sont pas. Et ceci, malgré des améliorations significatives ces dernières années, notamment pour réduire la circulation automobile qui a été divisée par deux en 20 ans. Nous avons pourtant encore beaucoup d'efforts à faire, la capitale étant sujette aussi bien aux risques liés aux inondations qu'aux sécheresses, dont la fréquence va malheureusement probablement augmenter.

Le patrimoine naturel parisien est un élément fondamental à plusieurs égards. Il a un rôle sur la santé environnementale. Ce sont des choses qui n'étaient pas prises en compte ou très peu dans le PLU de 2004. On les met dès le diagnostic afin d'inscrire dans le règlement un certain nombre d'éléments qui permettront d'aller vers une amélioration de cette santé environnementale. C'est en tout cas notre objectif. La nature à Paris se déploie dans une grande diversité d'espaces : dans les bois, les parcs, les jardins, sur la voie publique et dans les parcelles privées, notamment les cœurs d'îlots.

Pour contribuer à l'atténuation des conséquences du dérèglement climatique, Paris s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de réduction des gaz à effet de serre. Nous avons évoqué le sujet à plusieurs reprises lors de nos conseils. L'objectif, c'est d'atteindre une neutralité carbone en 2050, en sachant qu'aujourd'hui, le bâti représente 71 % des émissions locales de gaz à effet de serre. On voit donc bien que l'urbanisme a un impact direct sur le sujet.

Paris bénéficie d'un réseau d'équipements et de services très denses et variés, mais la répartition reste encore inégale entre les arrondissements. Et là aussi, il y a besoin d'avoir des dispositifs qui vont nous permettre d'avancer, de rééquilibrer et d'avoir une meilleure répartition sur l'ensemble du territoire parisien. L'état initial de l'environnement permet d'établir un scénario de référence sur l'environnement dans le périmètre du PLU. Vous le verrez, et je vous encourage à lire ce document. Et l'évolution du scénario est ensuite simulée en supposant que le PLU ne soit pas mis en œuvre afin de disposer d'une évolution « au fil de l'eau ». Il est aussi intéressant de se demander vers quoi l'on tendrait à 10 ou 20 ans si l'on ne faisait rien.

La démarche d'évaluation environnementale est maintenant prévue par le Code de l'urbanisme et elle exprime la volonté de construire et de mettre en œuvre des documents d'urbanisme durable qui prennent mieux en compte l'environnement et le bien-être de la population. Elle vise à montrer que les incidences du PLU sur l'ensemble des composantes de l'environnement ont été prises en compte et que le projet de document a intégré des améliorations au fur et à mesure de son élaboration.

La justification des choix, j'en parlais tout à l'heure, est une pièce centrale du rapport de présentation. Elle a vocation à justifier et à expliciter la cohérence interne du PLU. La justification des choix répond à un objectif pédagogique et peut également être invoquée dans le cas d'un contentieux. À cet égard, la justification prend soin d'établir les fondements juridiques des dispositions du PLU.

Les éléments de justification présentés concernent successivement les choix retenus pour établir le plan d'aménagement et de développement durable (PADD), notamment à partir du diagnostic et des documents de rang supérieur qui s'imposent au PLU (le SDRIF, le SRHH et le PCAET qui sont des dispositifs d'État) et leur déclinaison dans les OAP et le règlement.

Conformément aux prescriptions du Code de l'urbanisme, cette partie du rapport de présentation comporte également une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers intervenue dans les dix dernières années et la capacité de densification.

On en vient au projet d'aménagement et de développement durable. Il formule les orientations qui guident le contenu du PLU dans toutes ses composantes.

Il a été établi à partir d'un certain nombre de documents, à commencer par le diagnostic du PLU précédent. S'agissant de l'état initial de l'environnement, au-delà de ce socle, le PLU bioclimatique a l'ambition de traduire les engagements portés par la Ville ces dernières années via différents autres documents imposés par les textes ou via des stratégies volontaristes comme le Plan Biodiversité, le Plan Climat Air Énergie

Territoriale, le Plan Arbre, le Plan Économie Circulaire, etc. Et l'on continue à travailler sur tous ces sujets et tout cela doit être mis en cohérence.

Dans une première partie, le PADD introduit la notion d'urbanisme bioclimatique, concept central du PLU. Il est structuré en trois grands axes qui reprennent les enjeux issus de la concertation et des orientations débattues par le Conseil de Paris en novembre 2021 : une ville en transition, vertueuse et résiliente ; une ville inclusive, productive et solidaire et une ville qui considère et valorise ses identités urbaines.

Tout ceci est sous-tendu par l'urbanisme bioclimatique, une méthode au service de la transition écologique du territoire. L'urbanisme bioclimatique vise à concevoir la ville au service de la transition écologique, à la fois pour transformer et adapter l'existant et créer un cadre urbain inédit répondant aux enjeux de notre époque.

L'urbanisme bioclimatique est fondé sur quatre lignes directrices qui sont autant d'ambitions méthodologiques fortes pour créer la ville de demain.

- Penser Paris en lien avec la métropole. L'intégration des enjeux métropolitains permet de mettre en cohérence les évolutions de Paris avec son territoire et de garantir ainsi le juste équilibre et les intérêts de tous les échelons territoriaux.
- Concevoir une ville résiliente face aux défis environnementaux. Le dérèglement climatique implique un double objectif de réduction de l'impact carbone de la ville et d'adaptation de cette dernière aux effets du dérèglement climatique.
- Accompagner les mutations de la société au sein du patrimoine parisien. Malgré son héritage patrimonial exceptionnel, Paris est une ville en mouvement et elle doit le rester. On augmentera fortement le champ des protections patrimoniales.
- Concevoir la ville avec ses habitantes et habitants et ses usagers et usagères. C'est important et je le disais tout à l'heure, plus d'un million de personnes viennent travailler à Paris tous les jours. Il est important de les associer à nos réflexions.

Ces principes irriguent les trois grandes parties qui structurent le PADD.

Une ville en transition vertueuse et résiliente. Ceci comprend plusieurs orientations. J'en retiendrai les principales, celles qui visent à donner sa place à la nature en ville, à faire du sol, du végétal et de l'eau des éléments structurants du cadre urbain. Ce sont des orientations qui doivent mener à la décarbonation des deux sources principales d'émissions de gaz à effet de serre, le bâti et les mobilités, et à une ville pensée pour la santé et le bien-être des habitants et adaptée à l'évolution des modes de vie.

Une ville inclusive, productive et solidaire. La transition écologique, et là aussi, je ne vous apprends rien, ne vaut que si elle est porteuse de plus d'égalité et d'équité, d'une inclusion sociale plus grande et d'une meilleure redistribution.

À ce titre, quatre axes : le logement qui est le premier moteur de l'inclusion, la centralité de Paris au service de ses habitants et de la métropole, maintenir et faire revenir les activités de fabrication dans la ville, le quartier du quart d'heure, la proximité au cœur de l'aménagement urbain.

Les orientations du PADD visent à offrir ainsi à tous les publics un accès à l'hébergement et à un logement digne, abordable et adapté.

La deuxième sous-partie de ce chapitre est consacrée au défi de l'économie, de la connaissance et à la volonté de mettre au service de toutes et tous le rayonnement de Paris en France et dans le monde.

Le PADD invite ensuite à mettre le dynamisme économique parisien au service de l'emploi et de la société, à considérer les activités de production comme un patrimoine et un socle. Il est vrai que les activités de production se sont tariées au fil des années et qu'il y a un véritable enjeu à les faire revenir sur Paris.

Enfin, le PADD déploie dans cet axe des orientations visant à mieux prendre en compte les enjeux de genre, d'âge et de handicap dans la ville et l'espace public. Ce sont des choses importantes qui n'étaient pas présentes dans le PLU précédent.

Dernier grand axe du PADD : une ville qui considère et valorise ses identités urbaines. Avec deux grands volets : valoriser le grand paysage et l'identité de quartier ; la transformation du tissu urbain pour concilier à la fois la préservation patrimoniale à laquelle nous sommes fortement attachés, la transition écologique et l'inclusion sociale.

Voilà pour les grandes lignes du PADD. Je vous invite vraiment à vous pencher sur ce document très intéressant, car tout ce que l'on va retrouver dans le règlement et les OAP est issu du PADD.

Le règlement, c'est le cœur opérationnel du PLU. Il est élaboré en cohérence avec les orientations du PADD. C'est un document opposable. Aujourd'hui, quand on prend un certain nombre de décisions sur le PLU, on ne dispose pas forcément de documents opposables. L'idée, c'est d'avoir ce document opposable pour définir les règles permettant la délivrance d'un PC.

Le règlement précise les règles d'urbanisme applicables sur le territoire et encadre, avec les OAP, la délivrance des autorisations d'urbanisme demandées par les constructeurs (permis de construire, de démolir, d'aménager et les déclarations préalables).

Paris a joué depuis toujours un rôle précurseur en matière de réglementation d'urbanisme. Nous proposons aujourd'hui un PLU bioclimatique et je crois que nous sommes la première ville à le faire. De la même façon, nous avons été précurseurs avec le POS de 1977. Je ne m'en souviens pas. Et avec le PLU de 2006, nous avons mis en place de nouveaux dispositifs qui n'étaient pas présents dans les PLU des autres communes et qui ont été repris. On a aussi cette vertu d'être un modèle pour d'autres collectivités.

Le PLU bioclimatique vise à proposer, à droit constant, la meilleure façon d'atteindre les objectifs et de réaliser les orientations du plan d'aménagement et de développement durable pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui, mais surtout à ceux de demain. Voilà, on n'adopte pas un document pour... On ne va pas l'adopter tout de suite. Je vous l'ai dit, on est dans une phase où l'on va faire une première adoption et on aura de nouveau à en reparler d'ici, je l'espère, une petite année ou un peu plus. Mais on adopte ce document pour plusieurs années, voire plusieurs dizaines d'années. Le précédent PLU, même s'il y a eu des révisions, a été adopté en 2004, soit une vingtaine d'années.

Il est donc essentiel d'avoir un débat sur le fond de ce document.

Le règlement est composé de deux pièces principales à valeur juridique équivalente : les règles écrites et les règles graphiques.

Il est plus facile de regarder les règles graphiques, mais si vous regardez uniquement les règles graphiques sans avoir lu les règles écrites, ce n'est pas toujours compréhensible. Il faut donc bien passer sur les deux. Les règles graphiques sont un ensemble de plans qui expriment l'application territoriale des règles avec des plans de zonage, des localisations, des emplacements réservés, des protections patrimoniales, des hauteurs et plein d'autres éléments.

Le règlement écrit du PLU bioclimatique est lui-même divisé en quatre parties : les modalités d'application du règlement qui précisent son champ d'application et ses effets, les dispositions générales applicables à l'ensemble du territoire couvert par le PLU, les règlements de zone qui sont les règles applicables dans chacune des quatre zones définies au PLU et des figures qui illustrent l'application des règles et permettent, en les visualisant, d'en faciliter la compréhension.

Je parlais donc de zones. Le principe de zonage couvre tous les plans locaux d'urbanisme. Paris comporte quatre zones : des zones urbaines et une zone naturelle, mais pas d'autres zones prévues par le code de l'urbanisme. Nous n'avons pas de zones agricoles ni de zones à urbaniser.

Les quatre zones sont :

- La zone urbaine générale qui couvre la majeure partie du territoire.
- La zone urbaine des grands services urbains, la Salpêtrière par exemple. Vous avez compris ce que sont les grands ensembles urbains. Ils sont nombreux à Paris. Le fait d'être une capitale et d'avoir beaucoup d'équipements fait que l'on a beaucoup de grands services urbains.
- La zone urbaine verte qui regroupe les espaces dont la fonction écologique, la qualité paysagère ou la vocation récréative, sportive ou culturelle doivent être préservées et mises en valeur.
- La zone naturelle et forestière. Je n'entrerai pas vraiment dans le détail. Elle comprend le bois de Boulogne et le bois de Vincennes.

Si le principe des zones demeure identique, la structure du règlement des zones a été simplifiée et clarifiée par rapport à ce qui avait été fait en 2004, d'abord avec la loi ALUR de 2014, puis l'ordonnance de 2015.

Nous avions auparavant un certain nombre d'articles traditionnels qui étaient obligatoires et qui figuraient dans les quatre zones. Aujourd'hui, il y a quelques questions auxquelles doivent répondre les promoteurs

qui souhaitent proposer un projet. Par exemple : Quels usages ai-je le droit de construire ? Quels principes architecturaux sont possibles ? Quel équilibre entre les emprises libres et les emprises construites ?

Nous allons parler des dispositifs de la zone urbaine générale qui s'appliquent quasiment à l'ensemble du patrimoine parisien, à l'exception de quelques zones. Il existe à l'intérieur de cette zone urbaine générale un certain nombre de règles. D'abord, les règles relatives à la nature en ville, à la transition écologique et à l'adaptation au dérèglement climatique.

Et je vais prendre un peu de temps, même si j'en ai pris déjà beaucoup, parce que ce sont des sujets techniques qui auront un gros impact sur les projets d'aménagement.

Le règlement comporte une avancée majeure pour augmenter les emprises libres de construction et notamment introduire davantage de pleine terre dans les projets. On en parlait tout à l'heure, je vous donnais les pourcentages. On a aujourd'hui la volonté d'augmenter ces espaces de pleine terre. Et pour cela, on supprime ce qu'on appelait précédemment la « bande Z » qui limitait les possibilités de végétalisation sur la partie des terrains en bordure de voie. Le nouveau règlement impose par ailleurs une surface d'espace libre minimum pour tout projet sur un terrain de plus de 150 m², exprimée en proportion de la surface totale de la parcelle, et qui augmente avec la taille de la parcelle, jusqu'à atteindre 60 % dans le cas des parcelles de plus de 3 500 m².

De plus, le règlement institue un secteur de renforcement du végétal pour lequel les exigences sont plus élevées dans les quartiers déficitaires en espaces verts et de nature, notamment pour la compensation obligatoire en cas d'abattage d'arbres qui est désormais doublée.

Quand je parle de quartiers déficitaires, on a aussi cette idée de rééquilibrer Paris, je l'ai dit tout à l'heure, le territoire parisien se voit dans sa globalité. Certains secteurs sont déficitaires en espaces verts, d'autres ne le sont pas. L'idée, c'est donc d'avoir ce rééquilibrage. On aura la même chose pour le logement social par exemple.

En outre, le règlement du PLU bioclimatique impose que les espaces libres soient de pleine terre et végétalisés, là où le PLU précédent offrait de nombreux cas de dérogation, et j'en ai vu beaucoup ces derniers mois et ces dernières années dans les permis de construire. Une densité minimale de plantation est requise et calculée selon la surface d'espaces libres de la parcelle.

Les arbres existants sur un terrain doivent être maintenus et, en cas d'abattage rendu nécessaire par l'état phytosanitaire des sujets, remplacés par des arbres de développement comparable et de volume foliaire équivalent dans le souci d'assurer un effet de rafraîchissement égal. On avait quelques projets d'abattage d'arbres, mais quand on abat un arbre qui a 25 ou 30 ans avec un beau volume et qu'on le remplace par un petit arbuste, il faut un peu de temps avant que l'arbuste ne devienne un grand arbre. L'idée, c'est donc de ne plus avoir ce déficit temporel.

Le règlement du PLU bioclimatique définit par ailleurs de nombreuses prescriptions localisées qui permettent de cibler les protections du végétal. Là aussi, c'est une nouveauté. Le règlement graphique identifie les arbres d'alignement faisant l'objet d'une protection ainsi que les arbres remarquables protégés. On en a quelques-uns dans le 13^e arrondissement. Je vous engage à aller voir quels sont les arbres protégés.

On connaissait les espaces verts protégés, mais on va également protéger des arbres au titre de leur qualité paysagère, esthétique ou écologique.

On sanctuarise également des espaces verts protégés, des EVPs, mais cela existait déjà dans le PLU précédent, et l'on en crée de nouveaux.

Le règlement met en place des espaces libres protégés à végétaliser afin de protéger des espaces libres et non végétalisés actuellement, mais qui présentent un potentiel de végétalisation.

Le règlement institue également les jardins partagés protégés. Là aussi, en 2004, il y avait très peu de jardins partagés sur le territoire parisien. Beaucoup de projets ont été initiés, et c'est très bien. Il s'agit aujourd'hui de protéger ces différents jardins.

Enfin, le PLU délimite des espaces à libérer dont l'emprise doit être végétalisée en cas de démolition.

Le règlement impose des choses, mais il fait aussi des recommandations. Il recommande et encadre la végétalisation des toitures, des terrasses et des façades. Nous avons des projets de végétalisation des

toitures, mais rien ne les encadrerait. Je le dis, car j'ai vu un peu tout et n'importe quoi. L'encadrement de la végétalisation des toitures et des terrasses est désormais possible avec ce PLU.

Un nouveau secteur est également instauré, celui de la Ceinture verte et sportive. Nous sommes concernés dans le 13^e arrondissement, puisque ce secteur est compris entre les boulevards des Maréchaux et la limite communale. Ce secteur vise à préserver ses qualités et à y développer des fonctionnalités bénéfiques pour l'environnement et le cadre de vie.

Le PLU bioclimatique différencie dans ses règles les projets relevant des constructions neuves de ceux des constructions existantes, avec l'objectif de favoriser la réhabilitation beaucoup plus vertueuse sur le plan environnemental et patrimonial. D'une manière générale, le règlement oriente les interventions sur l'existant vers une amélioration des qualités bioclimatiques et énergétiques du bâti et en limitant, sans pour autant interdire, au maximum les démolitions-reconstructions.

Concernant les constructions neuves, le règlement impose au projet d'intégrer les principes de l'architecture bioclimatique avec des performances énergétiques qui doivent être supérieures aux prescriptions de la réglementation environnementale 2020 : de 5 % à 15 % en plus en matière de consommation énergétique pour les bureaux et les logements, de plus de 10 % à plus de 20 % en matière d'intégration d'énergies renouvelables, respectivement pour les logements et les bureaux. Enfin, le règlement impose l'utilisation de matériaux ne dépassant pas un certain indicateur d'impact sur le changement climatique.

Concernant les interventions sur les constructions existantes, elles doivent concourir à l'amélioration des performances énergétiques et des qualités bioclimatiques de l'existant. Elles fixent des valeurs minimales de performances énergétiques à atteindre, notamment dans le cadre de ravalements de façades ou de réfections de toiture.

Vous le voyez, quand j'ai des délibérations à présenter sur des réhabilitations de logements sociaux, on mentionne à chaque fois le gain obtenu par la réhabilitation.

Dans un contexte de forte patrimonialisation du bâti, la Ville souhaite aller beaucoup plus loin que la réglementation thermique nationale. Et l'on essaie d'y veiller sur notre patrimoine de logements sociaux, mais également de sensibiliser les promoteurs sur les projets privés. Et ils y sont vraiment sensibles.

Les projets doivent également recourir à des matériaux de réemploi, recyclés, renouvelables, recyclables, biosourcés ou géosourcés.

Encore une fois, ce n'est pas toujours possible. Ce n'est donc pas une obligation, mais une exigence.

La réduction de la part des mobilités dans l'empreinte carbone de la Ville constitue également un axe d'application du PLU à travers la promotion de modes de déplacements actifs et décarbonés. L'idée est vraiment de promouvoir le vélo avec un règlement qui va doubler l'exigence des surfaces de remisage dans les projets neufs.

Pour promouvoir le développement de l'économie circulaire en faveur de la stratégie « zéro déchets », le règlement impose par ailleurs la création de locaux de tri et de stockage des déchets dimensionnés pour tenir compte du développement des filières et du nombre d'habitants concernés.

Effectivement, on a tous été confrontés à des locaux de stockage de déchets trop petits ne permettant pas d'accueillir l'ensemble des poubelles de tri. L'idée, c'est d'avoir dans les nouveaux bâtiments des locaux suffisamment grands.

La deuxième règle, toujours sur la zone urbaine générale, est relative au logement, aux activités économiques et à l'équilibre habitat/emploi.

Sur la protection de l'habitat et l'interdiction de certaines destinations, le PLU s'attaque fermement à la lutte contre les dérives des marchés qui affectent l'offre de logements et la qualité de vie à Paris sur deux axes. D'abord, l'interdiction des magasins et cuisines dédiés à la vente en ligne, ce qu'on appelle communément les « *dark stores* » et les « *dark kitchens* » dans les terrains comportant de l'habitation. La règle interdit également la transformation des locaux situés en rez-de-chaussée vers cette sous-destination.

L'autre problématique à laquelle nous sommes tous confrontés, c'est l'extension des meublés touristiques. Dans la zone urbaine générale, on interdit tout aménagement relevant de la sous-destination « autres hébergements touristiques » dans des terrains comportant de l'habitation sur cette zone.

De plus, la règle délimite un secteur d'encadrement des hébergements touristiques qui interdit complètement la création de locaux relevant de la sous-destination « autres hébergements touristiques ». La section du règlement UG.1.4 vise à établir également une plus juste répartition entre l'habitation et l'emploi parisien. Pour ce faire, la règle met en place un secteur de développement de l'habitation à l'ouest et au centre de Paris.

Nous ne sommes pas trop concernés, mais nous le sommes quand même un peu. On a souvent ce débat sur le fait d'avoir des logements sociaux dans le 13^e et pas ailleurs. Il faut aussi rééquilibrer dans d'autres arrondissements et le PLU va nous permettre d'avoir un secteur d'incitation à la mixité habitat-emploi.

Pour mettre en œuvre cette mixité, le règlement impose qu'à l'issue des travaux, la surface de plancher dédiée à l'habitation sur une parcelle soit au moins équivalente à sa surface initiale avant travaux, et ce dans l'ensemble de la zone. De plus, dans le secteur de développement de l'habitation, la surface de plancher dédiée aux activités économiques ne peut augmenter après travaux. On a vraiment l'idée d'avoir ce rééquilibrage en faveur du logement.

Pour protéger les commerces et l'artisanat, le règlement pérennise le principe du dispositif de protection des linéaires commerciaux et artisanaux du précédent PLU. On a plusieurs zones dans l'arrondissement. J'en ai une en tête dans la zone de protection renforcée : la rue Jeanne d'Arc entre l'église et la rue de Tolbiac. C'est une zone renforcée. Cette protection permet d'interdire le changement de destination des locaux de commerce et d'artisanat situés en rez-de-chaussée pour les voies concernées.

12 km, cela peut sembler peu, mais cela fait 12 km ajoutés aux 305 existants.

Une nouvelle règle, et nous aurions aimé l'avoir à deux reprises, qui portera sur une protection particulière sur le commerce artisanal de proximité et sur le commerce culturel sur certaines voies.

Cela nous aurait permis, par exemple, de conserver, Gibert Jeune sur le boulevard Saint-Michel. Et dans le 13^e arrondissement, depuis 2020, j'ai vu le changement de destination de deux librairies en autres commerces. Et quand je dis autres commerces, il ne s'agissait pas de commerces de bouche, mais plutôt d'agences immobilières. Le règlement permettra de protéger ces commerces. Des protections particulières ont donc été ajoutées dans le règlement.

Par ailleurs, le règlement institue des sites de protection pour les incubateurs, les pépinières d'entreprise, les hôtels d'activité, ainsi que des sites de protection de l'agriculture urbaine. Ce sont 20 sites protégés aujourd'hui, mais ce sont déjà 20 sites. Et il institue également des périmètres de localisation pour des espaces de logistique urbaine afin de permettre l'implantation de ce type d'activités dans certains secteurs restrictifs pour les entrepôts et d'empêcher ainsi l'implantation de *dark stores* et *dark kitchens*.

Concernant la mixité sociale, le PLU doit contribuer à un autre objectif que nous avons déjà adopté en Conseil, l'objectif de 40 % de logements publics en 2035, dont 30 % de logements sociaux et 10 % de logements abordables.

Pour cela, le PLU bioclimatique intègre le dispositif de bail réel solidaire (BRS) qui permet à des familles modestes de devenir propriétaires d'un logement neuf à un prix abordable dans une zone tendue.

Dans la continuité du PLU précédent, le PLU bioclimatique s'appuie sur la possibilité d'imposer la réalisation de logements sociaux dans des opérations de construction de logements privés. Le PLU précédent avait permis grâce à ce dispositif la création de 4 000 logements sociaux entre 2006 et 2020, dans plus de 160 opérations.

Le seuil de déclenchement est abaissé de 800 à 500 m² et la part minimale de logements sociaux à réaliser est augmentée jusqu'à 35 % selon les niveaux de déficit des secteurs considérés.

Pour information, il existe trois zones : une zone dans laquelle il n'y a pas de déficit, une zone de déficit et une zone d'hyper-déficit. Nous n'avons pas de zone d'hyper-déficit dans le 13^e arrondissement, mais nous avons une zone de déficit de logements sociaux comprise entre le boulevard Blanqui et l'avenue des Gobelins.

Le nombre d'emplacements réservés pour le logement est également augmenté afin de poursuivre l'effort de production de logements sociaux et abordables. Ces emplacements réservés correspondent à des parcelles désignées par le règlement dans lesquelles tout projet doit affecter au moins une partie de la surface de plancher à de l'habitation, dont une part minimum doit être allouée au logement social,

intermédiaire ou en bail réel solidaire. Entre 2006 et 2020, à titre d'exemple, les emplacements réservés du PLU ont permis la réalisation de 10 850 logements, dont 8 300 logements sociaux.

La troisième règle est la règle relative aux identités urbaines et au patrimoine parisien.

Afin de mettre en œuvre les orientations du PADD relatives à la protection du patrimoine, un certain nombre de dispositifs sont prévus. Les caractéristiques architecturales et urbaines des constructions et l'aspect extérieur sont bien évidemment un sujet majeur. Et pour le coup, le règlement introduit une avancée significative dans la façon de déterminer la hauteur maximale des constructions.

Le PLU bioclimatique s'appuie sur les dispositions préexistantes et constitutives de l'histoire de Paris — vous savez que la limite des hauteurs a bougé avec le temps — qui ont toujours réglé la hauteur des bâtiments dans un rapport avec la largeur de la voie. C'est une règle un peu compliquée. On prenait en compte la largeur de la voie pour déterminer la hauteur autorisée.

Le règlement y ajoute un critère important pour ajuster la hauteur permise selon l'environnement urbain immédiat. Évidemment, c'est aussi bien de pouvoir prendre l'ensemble du territoire.

La section du règlement concernée précise ainsi que les projets doivent prendre en compte la séquence urbaine dans laquelle ils s'insèrent, c'est-à-dire la configuration du terrain et les caractéristiques des constructions voisines. Et cela oblige le bâti à s'adapter à son contexte et permet d'en améliorer l'insertion.

Le règlement incite par ailleurs à l'utilisation de matériaux biosourcés ou géosourcés. Je l'ai déjà dit, mais je le redis. À plusieurs endroits, il est fait mention de l'utilisation de ces matériaux biosourcés ou géosourcés, avec toutefois une petite réserve, il faut que ce soit cohérent avec la séquence urbaine. On ne peut pas imaginer rajouter du bois d'une certaine couleur là où l'on n'aurait que du bâti en béton ou en briques. Il faut que l'esthétique soit aussi prise en compte.

Enfin, le règlement insiste sur la nécessité de privilégier la conservation, la transformation ou la mise en valeur de l'existence plutôt que la démolition-reconstruction.

Les protections patrimoniales sont également au cœur du PLU. C'est une préoccupation majeure et ancienne de tous les PLU, à Paris comme ailleurs. Et cela l'était déjà dans le PLU de 2006, avec les PVP, les Protections Ville de Paris. Les principes ayant montré leur robustesse et leur efficacité sont reconduits avec une augmentation de plus de 800 du nombre de bâtiments protégés. Et pour avoir une idée complète, ce sont 6 703 bâtiments qui seront protégés dans le nouveau PLU. Cela va concerner des bâtiments qui étaient déjà protégés bien évidemment, mais aussi des typologies patrimoniales qui étaient jusqu'ici ignorées ou peu présentes, notamment des équipements publics ou des éléments d'architecture datant du 20^e siècle qui ne rentraient pas encore complètement dans le patrimoine et qui sont aujourd'hui la traduction de notre histoire et qui doivent rentrer dans ces protections patrimoniales.

Sur l'implantation, la hauteur et la volumétrie des constructions, des prescriptions importantes, car l'on voit des PC arriver avec une intention de « bourrer » les cœurs d'îlots. Je le dis ainsi, mais il y a encore beaucoup d'habitats dans le 13^e pourvus de cours et des promoteurs souhaitent construire en R+4, R+5 ou R+6 dans la cour.

Le PLU bioclimatique ne le permettra plus. L'idée, c'est vraiment de protéger ces cœurs d'îlots en imposant que les constructions s'implantent en limite séparative et non plus au centre du terrain. De plus, la bande de constructibilité qui définit la largeur du bâti par rapport à la voie, est réduite de 20 à 18 mètres afin d'inciter à construire des logements traversants sur rue, plutôt qu'en cœur d'îlots et réserver ceux-ci à des espaces de pleine terre, végétalisés et homogènes. C'est là aussi une façon de récupérer de la pleine terre via ces cœurs d'îlots.

Et pour l'encourager, le règlement autorise l'implantation de constructions en retrait de l'alignement, ce qui ouvre la possibilité de libérer un espace végétalisé entre le bâti et la rue. Tous les endroits sont bons à prendre pour pouvoir végétaliser.

Le PLU reprend le plan général des hauteurs fixé au règlement graphique, qui détermine les hauteurs de plafond à Paris depuis le POS de 1977 et instaure certaines protections au regard des hauteurs pour prendre en compte la séquence urbaine. Je vous laisse regarder les documents. Dans le PLU, vous avez un certain nombre de graphiques qui vous montrent ce qui est possible et ce qui ne l'est pas sur les différentes hauteurs.

L'analyse de la typo morphologie parisienne a conduit à considérer les voies de 12 mètres de large comme un seuil important. 12 mètres, ce n'est pas très large. En dessous de cette valeur, de nombreuses voies comportent aujourd'hui des bâtiments dont la hauteur sur rue dépasse le gabarit autorisé. On ne va pas pour autant les démolir, mais on ne va pas continuer à construire avec cette hauteur de gabarit.

En revanche, dans de nombreuses voies beaucoup plus larges, notamment les avenues, les boulevards, certaines règles limitaient à l'inverse les possibilités de construire alors que la séquence urbaine aurait pu permettre de rehausser les bâtiments, et donc de gagner du mètre carré et densifier sans pour autant dépasser les filets de hauteur.

Voilà, c'est tout cela qui a été revu dans le PLU et je vous encourage encore une fois à relire le document. Par ailleurs, le PLU bioclimatique autorise les surélévations d'un niveau plus combles en dépassement des hauteurs maximum lorsqu'il s'agit de projets de construction de logements qui présentent un intérêt pour l'environnement ou la qualité de vie.

Alors, il y a aussi le cas particulier, et particulièrement dans le 13^e, des secteurs de bâtiments et d'ensembles construits dans les années 60 et 70, et qui sont donc en dehors du centre historique parisien. Ce secteur nécessite d'avoir des règles adaptées, puisque les règles qu'on a pu utiliser dans le centre de Paris ne sont pas forcément adaptées à certains de nos quartiers. On va donc avoir des règles adaptées qui vont permettre de favoriser la réhabilitation et la transformation tout en conservant les qualités paysagères. Cela va permettre notamment — et c'est un vrai sujet pour les bâtiments des années 60 et 70 — l'épaississement des bâtiments afin d'améliorer l'habitabilité des logements et leur adaptation au dérèglement climatique.

Enfin, dernier point, le mécanisme de promotion des externalités positives. Je vais vous expliquer ce que c'est. C'est vrai que le terme est nouveau et très important.

Le PLU bioclimatique met en place ce mécanisme qui va promouvoir les externalités qui correspondent aux effets bénéfiques des projets sur l'environnement urbain, environnemental et social, à l'échelle du voisinage et du territoire. La prise en compte de ces externalités se traduit par le renforcement de certaines exigences fixées par les autres éléments du règlement.

C'est important, surtout si vous êtes promoteur et que vous avez un projet à déposer. Prévenez-moi, et je vous recevrai avec plaisir. Ainsi, tout projet de construction neuve ou de restructuration lourde d'une surface de plancher supérieure à 150 m² devra remplir trois critères de performance relevant d'au moins deux thématiques distinctes sur les trois thématiques suivantes.

- Thématique 1 : la biodiversité et l'environnement.
- Thématique 2 : la programmation.
- Thématique 3 : l'efficacité énergétique du bâtiment.

Il faudra donc respecter ces critères et si le projet ne respecte pas au moins trois critères de performance dans au moins deux thématiques, il sera déclaré non recevable.

C'est aussi le fruit des échanges qu'on a pu avoir avec un certain nombre de promoteurs et d'architectes. Ce sont des choses qui peuvent être bien évidemment prises en compte. Ce n'est pas irréalisable.

Voilà pour les grandes règles, je vous les rappelle : nature en ville, transition écologique, logement, activité économique, identité urbaine et patrimoine, externalités positives. Voici les grandes règles pour la zone UG, la zone principale.

Restent les trois autres zones, sur lesquelles je passerai rapidement. La zone UGSU est la zone urbaine des grands services urbains. Elle reprend les règles appliquées en zone UG avec des contraintes peut-être un peu particulières, mais avec la volonté de pouvoir respecter ces règles.

Et dans cette zone UGSU, on intègre, et c'est une nouveauté, la petite ceinture ferroviaire avec des dispositions particulières afin d'y favoriser des usages récréatifs et écologiques tout en gardant sa tradition potentiellement ferroviaire.

La zone UV, c'est la zone urbaine verte. Elle comprend les parcs, les jardins, les cimetières, l'espace consacré à la détente, aux loisirs, aux sports, les cours, les promenades, les terre-pleins, les grandes places parisiennes, les plans d'eau, les berges basses et les quais portuaires de la Seine et certains talus du périphérique.

Les règles applicables dans cette zone visent à préserver ou à améliorer la qualité de ces espaces et à maintenir ou à développer leur vocation récréative. Elles visent aussi à permettre sur les voies d'eau et de berges le développement du transport de passagers par bateaux ainsi que le transit de marchandises. Ce sont des choses que l'on cherche aussi à développer. Le PLU peut nous être utile de façon réglementaire pour travailler sur ce sujet.

Enfin, la zone N, et là j'irai très vite, c'est la zone naturelle forestière. L'idée, c'est de préserver complètement ces emplacements boisés. 17,1 hectares dans le bois de Boulogne, 54,3 hectares dans le bois de Vincennes.

Voilà pour le règlement qui est assez conséquent. Des opérations d'aménagement et de programmation viennent compléter et enrichir ce règlement par des intentions et des orientations d'aménagement qualitatives.

Nous avons des OAP thématiques, que je détaillerai, et des OAP territoriales.

Il n'y avait qu'une seule OAP thématique dans le précédent PLU qui portait sur la cohérence écologique, mais qui était assez succincte. Dans le nouveau PLU, nous mettons en place sept OAP thématiques qui couvrent les thèmes centraux du document :

- Une OAP « Liens métropolitains » qui permet le renforcement des liens entre Paris et la Métropole du Grand Paris avec des objectifs particuliers sur le traitement des secteurs limitrophes entre Paris et la banlieue : le boulevard périphérique et ses abords, la Seine, les berges, les bois et les lisières, les canaux et leurs berges, et la vallée de la Bièvre. Nous sommes concernés directement puisque nous sommes au débouché de cette vallée de la Bièvre.
- Une OAP « Espace public » qui vise à guider la conception et l'évolution de l'espace public en vue d'accélérer son adaptation face au dérèglement climatique en intégrant les enjeux du dérèglement climatique et de l'érosion de la biodiversité, en rendant l'espace public accessible et accueillant pour le plus grand nombre, en favorisant et valorisant la dimension patrimoniale de l'espace public parisien et en faisant cohabiter les différents usages de l'espace public.
- Une OAP « Quartier du quart d'heure » qui entend promouvoir une nouvelle manière de concevoir les espaces publics afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, avec une ville de proximité intégrant les enjeux de santé de ses habitants, des quartiers pourvus des centralités et aménités nécessaires à la vie quotidienne, une ville productive et décarbonée.
- Une OAP « Héritage et transformation » qui est complémentaire des dispositifs du règlement en matière d'intervention sur le bâti, la réhabilitation et la transformation des constructions.
- Une OAP « Construction neuve » qui est le pendant d'Héritage et transformation et qui vient compléter le règlement sur les constructions neuves et décline des orientations et des principes permettant d'envisager des constructions neuves vertueuses, en permettant de développer une architecture bioclimatique et contextuelle, en réalisant des constructions sobres, en promouvant une haute qualité d'usage et en concourant à la biodiversité.
- Une OAP « Biodiversité et adaptation au changement climatique » qui propose des orientations en matière de renforcement de la place de la nature en ville, notamment de la place des arbres, de la biodiversité, de la facilitation du fonctionnement des écosystèmes, avec des orientations générales valables sur l'ensemble du territoire de la capitale et des orientations localisées applicables à certains projets, parmi lesquels les trames vertes et bleues, les secteurs les plus exposés à l'effet d'îlots de chaleur urbains.
- Une OAP « Santé publique et environnementale » qui regroupe les principales dispositions des autres OAP, mais qui traite la question de la santé comme une thématique centrale. Elle l'est effectivement, y compris en matière d'urbanisme. Dans cette OAP, on reprend l'ensemble des orientations des autres OAP thématiques en relation avec la santé. On a des orientations relatives à certains secteurs spécifiques, sur la Seine et les berges, et des orientations complémentaires dans le secteur de la ceinture verte et sportive.

Enfin, les OAP sectorielles instaurent des dispositifs écrits particuliers sur un certain nombre de secteurs, et notamment dans les zones d'aménagement concerté (ZAC). Le PLU liste 13 OAP sectorielles à Paris.

Le 13^e est concerné par quatre d'entre elles, mais vous le savez, puisque nous avons eu l'occasion d'en parler à nombreuses reprises : Bédier-Oudiné, Olympiades-Villa d'Este-Place de Vénétie, Paris Rive Gauche, Paul Bourget.

Je ne vais pas reprendre le détail de chacune des OAP. Ce serait trop long et nous avons déjà eu l'occasion d'aborder ces OAP dans les conseils précédents et nous aurons bien évidemment l'occasion d'en reparler dans des conseils futurs.

Le précédent PLU comportait beaucoup plus d'OAP sectorielles puisqu'il y en avait 25. 12 ont été supprimées. Elles ont été menées à bout. Il n'y avait donc pas de raison de les conserver. Je prends l'exemple de l'OAP Zac de Rungis qui figurait dans le PLU précédent et qui a disparu, puisque l'aménagement est terminé.

Voilà, mes chers collègues, j'arrive au bout de cette longue présentation. Vous le voyez, il y a beaucoup de règles, beaucoup d'éléments, de nouveaux éléments. Et comme je le disais au début, c'est à la fois plein de nouveautés, mais c'est aussi une façon d'entériner le travail que l'on mène depuis un certain nombre d'années. Il s'agit presque de le marquer dans le marbre et en tous les cas de l'inscrire dans un cadre juridique permettant de disposer de textes opposables. Cela nous permettra de gagner de la sécurité juridique dans l'établissement des règles d'urbanisme parisien. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Avec nos applaudissements.

Alors, je vais pouvoir organiser le débat. Vous n'êtes pas obligés d'intervenir aussi longuement qu'Éric OFFREDO, mais je vous laisse la parole tout de suite.

Marie-Pierre MARCHAND : Merci, Monsieur le Maire. Merci, Éric, de ce travail de synthèse, parce que c'est énorme. Au nom du groupe des écologistes du 13^e, je voudrais vous faire part de notre satisfaction par rapport à ce projet de PLU bioclimatique que nous examinons aujourd'hui.

Durant ces négociations qui ont été longues, il faut bien le dire, au sein des groupes de la majorité, les écologistes — et ce n'est pas un secret, je peux donc en faire état — ont affirmé une très forte exigence à la fois environnementale et sociale et joué ainsi — nous le pensons peut-être un peu immodestement — un rôle de fer de lance sur ces questions environnementales. Et nous sommes vraiment heureux d'avoir abouti à cet accord qui entérine des évolutions et des pratiques en cours et qui permet quand même d'aller beaucoup plus loin, nous semble-t-il.

Je voudrais aussi vous faire part de notre sentiment de responsabilité collective et de gravité sur ce sujet central, bien au-delà de toute dimension partisane.

Un PLU, comme tu l'as expliqué Éric, c'est un objet complexe, technique, réglementaire. C'est une somme de travail monumental. Je pense qu'on peut aussi remercier les services qui ont fait un travail dans le détail, notamment dans toutes ces prescriptions localisées. C'est un travail énorme, mais cela traduit surtout une vision et une ambition pour notre ville pour les décennies à venir. C'est un objet sur le long terme. Tu l'as dit. La question est donc de savoir à quoi ressemblera Paris dans les prochaines décennies et surtout comment ces habitants y vivront.

Et c'est là que la notion de gravité intervient, car on le sait tous, il y a urgence. Nous autres, écologistes, le disons depuis fort longtemps. Oui, il y a vraiment urgence à opérer un virage profond et une révolution dans notre façon de voir la ville, de la produire et de la gérer. Parce que le vrai sujet, mes chers collègues, c'est littéralement de savoir si Paris sera vivable dans les prochaines années pour tous ses habitants, et surtout les plus fragiles, les personnes âgées, les enfants, les malades, les personnes pauvres qui ne peuvent pas partir l'été, qui ne peuvent pas fuir l'été à Paris. On l'a vu encore l'été dernier. Et quand on dit cela, ce n'est pas un effet de manche ou du sensationnalisme. Je vous renvoie à cet égard aux conclusions de la mission d'information et d'évaluation Paris à 50 degrés qui vient de rendre son rapport. Initiée et présidée par notre collègue du groupe écolo du 13^e, Alexandre FLORENTIN, cette mission dans laquelle tous les groupes politiques étaient représentés, a montré les risques considérables pour la santé humaine d'épisodes de canicule dont on peut se dire aujourd'hui qu'ils peuvent aller jusqu'à 50 degrés à Paris. Et donc surmortalité,

urgences débordées, pénuries d'eau et dysfonctionnements majeurs sur le fonctionnement même de la ville, sur les réseaux d'énergie, de transport, etc.

Cette mission a surtout montré que nous ne sommes pas encore prêts et que nous devons effectivement avancer plus vite. Et je pense qu'il faut vraiment lire ce PLU bioclimatique et l'effort qui a présidé à sa construction à l'aune des conclusions de cette mission. Il nous faut donc freiner le changement climatique et il faut le faire à notre échelle. Il ne s'agit pas de renoncer, contrairement au discours qu'on est en train de nous servir sur les 4 degrés, mais il faut adapter notre ville aux effets délétères et très graves du changement climatique.

Face à ces enjeux, nous affirmons que nous ne pouvons plus faire de compromis ni de politique de petits pas. Il y a des précédents, mais il faut être plus fermes et aller plus vite. Cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas conscients des contraintes, des enjeux financiers, des « coups partis » comme l'on dit vulgairement, des besoins divers d'aménagement. Mais il faut avoir cette exigence forte et ce PLU, dont j'espère l'adoption, la porte.

Nous voulons dire aussi que ce PLU permet de lever un peu le nez du guidon et d'avoir une vision plus large que la vision secteur par secteur des besoins d'aménagement, car face à cette urgence, tout compte. Un arbre arraché, même remplacé, c'est un arbre de moins. C'est de la fraîcheur en moins.

Un cœur d'îlot où l'on « bourre » du logement, comme tu as dit, même à petite échelle, c'est moins de biodiversité et moins de rafraîchissement pour les habitants du secteur. Et je le dirais quand même, une tour de plus, c'est une tour de plus. Tout compte dans toutes les dimensions.

Il nous faut maintenant agir. Alors, agissons en votant ce projet, en l'enrichissant encore dans la phase d'enquête publique qui permettra d'aller plus loin.

Sans être trop longue et sans détailler toutes les orientations que tu nous as exposées, je m'attarderai quand même un peu sur trois orientations majeures qui sont essentielles pour nous, écologistes.

C'est d'abord plus de nature en ville. C'est une exigence absolue, car c'est la meilleure arme contre les effets des canicules. Ce PLU porte très concrètement l'ambition de 300 hectares d'espaces verts en plus, ce qui représente six fois le parc de la Villette. C'est la sanctuarisation des espaces verts existants, tu en as parlé : 40 % d'ici 2050 d'espaces désimperméabilisés, renaissance de la Bièvre, la pleine terre où l'on pourra monter jusqu'à 65 % sur des parcelles importantes.

Il y a aussi la question du logement, dont tu as également beaucoup parlé. La nature en ville, c'est essentiel, mais même nous, écologistes, nous ne voulons pas faire de Paris un conservatoire de la nature. Il faut répondre aux besoins des habitants, et notamment à l'obsédante question du logement.

Et bonne nouvelle, la question de la nature en ville et la question du logement ne sont pas contradictoires. Je pense que c'est l'effort de travail qui a présidé à ce PLU. Il s'engage ainsi dans une approche volontariste de mise ou de remise sur le marché de logements, dont nous avons effectivement cruellement besoin, de logements accessibles avec une part de logement social et abordable et une forte exigence de rééquilibrage du logement social vers les arrondissements les moins dotés. Mais cette volonté de production sous des formes diverses de logements se fait — et ce n'est pas contradictoire — tout en limitant la construction, par un jeu d'articulation entre production dans l'existant et lutte contre la vacance locative. C'est par exemple 10 % de logements dans toute réhabilitation lourde d'immeubles de bureaux. Ce sont des créations de logements sociaux dans des immeubles privés de logements ou de bureaux. C'est effectivement l'interdiction de nouveaux meublés touristiques professionnels, dont on sait la difficulté que cela représente en ôtant des logements à louer.

Sans être plus longue, je conclurai sur la troisième orientation essentielle : la question de la santé environnementale. Pour nous, écologistes, c'est quelque chose de fondamental et nous sommes très attachés à avancer fermement sur la mutation du périurbain, dont on parle dans ce PLU, et de la protection de ses abords, la ceinture verte et l'interdiction de construction sur des bandes de 10 à 25 mètres autour du périurbain.

Pour rappel, nous sommes très concernés dans le 13^e arrondissement. Et bien évidemment, tout cela se cumule avec une question sociale, puisque ce sont les habitants des quartiers populaires qui vivent le plus

souvent en bordure de périphérie. On sait qu'ils sont confrontés plus que d'autres à ces nuisances, avec des répercussions extrêmement importantes sur la santé.

Dans le 13^e, on voit très bien les évolutions qu'apporte ce PLU. Sans reprendre les quatre OAP, on peut quand même dire que cela a des effets importants sur certaines opérations à venir, que nous, écologistes, avons toujours eu à cœur de faire évoluer. Il est vrai que ce PLU entérine le fait qu'il n'y aura pas de tours sur le secteur Bruneseau Nord, ni de logements afin d'éviter les nuisances environnementales dont je parlais.

Sur le secteur Olympiades, c'est aussi plus d'espaces verts dans un ensemble très minéral avec la préservation du jardin partagé et l'extension du square Ulysse Trélat et la protection d'un espace encore vert qui aurait pu faire l'objet d'une construction d'un immeuble.

Ce sont des effets extrêmement concrets et, encore une fois, nous nous réjouissons de ce projet extrêmement intéressant et nous invitons tous les groupes politiques à voter ce PLU pour l'avenir des Parisiens. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je prends les demandes de prises de parole dans l'ordre : Jean-Baptiste OLIVIER, puis Jean-Noël AQUA.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, Monsieur le Maire. Merci beaucoup, Éric OFFREDO, pour cette présentation très complète d'autant que, compte tenu des délais, nous n'avons pas eu le loisir de les analyser dans le détail. C'est donc d'autant plus utile à la démocratie que de faire cette présentation assez exhaustive et c'est très bien d'ailleurs que le Conseil du 13^e arrondissement — je verrai si cela se fait ailleurs — prenne le temps de débattre de ce sujet essentiel pour l'avenir. Je me souviens du précédent PLU où il y avait eu des présentations sur tout ce que cela pouvait donner sur le gabarit, les enveloppes, etc. En l'occurrence, on se contentera des mots. Et ce sont d'ailleurs essentiellement des mots. Je vais y venir.

Dans le diagnostic d'abord, vous parlez de la baisse de population pour la regretter, ce qui n'est visiblement pas le cas de votre maire de Paris, qui s'en réjouit presque. Et vous mettez cela sur le compte de la spéculation immobilière. À qui la faute ? Quand on mobilise tout pour le logement social et qu'on réduit donc toute possibilité de construire du logement privé, on fait naturellement augmenter les prix à Paris.

Vous êtes, depuis 20 ans, les responsables de la spéculation et de la hausse des prix qui obligent un grand nombre de Parisiens, on le sait, à quitter Paris.

Et qui part ? Qui ne peut pas se loger à Paris ? Ce sont les classes moyennes et même les classes moyennes supérieures. C'est cela la vérité.

Vous parlez ensuite d'espaces verts. Vous dites qu'il en manque, que c'est trop minéral. Là encore, on voit bien ce que vous avez construit : du béton, du minéral. On met parfois quelques arbres. On végétalise parfois une toiture. On sait très bien qu'une toiture végétalisée, c'est très esthétique, mais cela n'a absolument aucune espèce de caractère écologique par rapport à un arbre planté en pleine terre.

S'agissant du PADD, on y retrouve tout le jargon communicationnel de ces grands cabinets qu'on emploie à prix très cher pour nous sortir un plan type de PLU, puisque c'est de cela qu'il s'agit, avec tous les mots qui vont bien comme le mot « inclusif ». Tout le monde partout en France, puisque c'est la mode, utilise ce genre de termes.

Vous parlez de liens avec la Métropole. C'est bien ! Que ne le fait-on pas pour Paris Rive gauche ou pour Bercy-Charenton ? La Chambre régionale des comptes invitait d'ailleurs à revoir le projet avec la banlieue. La porte a été refermée. Mais incantation, on veut faire des liens avec la Métropole.

Vous voulez la protection patrimoniale. C'est très bien ! Dommage que cela n'ait pas été fait par le passé. Vous voulez inciter à la fabrication, c'est-à-dire développer des ateliers. C'est bien ! Mais la production, cela pollue, cela fait du bruit, cela crée des nuisances. On verra donc jusqu'où ira encore cet objectif affiché. Vous voulez aussi du dynamisme économique, c'est sans doute la raison pour laquelle vous faites une sorte de moratoire sur les bureaux. La chasse aux bureaux ! Cela va peut-être aussi dans le sens de la dynamique économique.

Alors, le règlement, puisque c'est bien ce qui est essentiel. Des paroles, toujours des paroles, comme disait une grande chanteuse. À propos de paroles, ce que vous faites, c'est un peu : « faites ce que je dis, pas ce que j'ai fait ». On voit apparaître dans ce projet PLU un grand nombre de règlements qui vont totalement à l'encontre de ce qui a été fait depuis 20 ans. C'est bien de se rendre compte qu'on s'est trompé, mais vous auriez pu le mettre en application depuis déjà de nombreuses années.

Et dans ce règlement, on voit surtout ce que je dénonçais en décembre 2020 lorsque vous avez lancé le processus : la grande contradiction entre l'objectif écologique affiché et l'objectif de production de logements sociaux. Il est vrai que vous avez tenu le stylo des écologistes, puisqu'en réalité c'est leur projet de PLU qui sera voté. Et les écologistes sont en totale contradiction entre ce qu'ils veulent défendre, la nature, et cet impératif de construire à outrance pour loger la terre entière.

Cette contradiction ne pourra pas aboutir à un succès. La politique consiste à faire des choix. Il faudra à un moment donné trancher entre ces deux impératifs.

L'objectif réel, c'est bien de publiciser ou de collectiviser le logement. 40 % de logements publics alors même qu'un grand nombre de classes moyennes et moyennes supérieures — j'insiste là-dessus — ne peuvent pas se loger dans Paris et vont faire le bonheur, avec leur pouvoir d'achat, des banlieues proches. Il y aurait beaucoup à dire, mais nous aurons une journée de débats. Je conclurai sur le fait que vous parlez beaucoup d'écologie, vous parlez de 300 hectares d'espaces verts sans jamais indiquer quel parc, quel square, quel espace vert sera créé. Où va-t-on créer ces espaces verts ? C'est comme les 260 000 arbres qui devaient être plantés pendant ce mandat.

Je crains que ce soit l'arbre qui cache le béton. Je crains que ce PLU soit beaucoup de mots pour un objectif qui est en réalité de transformer Paris dans les 20 ans qui viennent en une ville qui aura fait fuir toutes les catégories qui peuvent la faire vivre, notamment par leur pouvoir d'achat.

En imposant sur une parcelle de 500 m² de surface constructible 30 % de logements sociaux, vous allez évidemment renchérir le coût pour les promoteurs. Cela les poussera évidemment à construire plus haut et à densifier davantage la capitale.

Heureusement que vous allez protéger les cœurs d'îlots, puisque j'ai eu l'occasion de voir que Ian Brossat ne craignait pas de densifier la moindre parcelle.

Nous voterons donc contre cette délibération, même s'il y a des côtés positifs et qui vont dans le sens de l'écologie et je laisserai d'autres collègues en parler le moment venu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Baptiste OLIVIER. Je laisse la parole à Jean-Noël AQUA.

Jean-Noël AQUA : Oui, je voudrais d'abord remercier les services et tous les élus qui ont produit un document remarquable. C'est un travail colossal qui a pour but de façonner la ville de demain. Il y a donc évidemment beaucoup de mots, parce que la tâche devant nous est colossale. Et quand on est sérieux, on produit du travail et on va sur tous les aspects.

Ce qui est intéressant dans le texte qui nous est proposé, c'est ce savant équilibre qui permet à tout le monde de vivre à Paris, à toutes les classes sociales et pas seulement aux classes sociales de l'entre soi. Il y a donc un volet social très marqué et nous assumons le fait de dire que nous voulons un Paris pour toutes et tous. Et en même temps, nous voulons un Paris où il fait bon vivre, avec un environnement de qualité. Et l'environnement a trait à la nature, mais également aux commerces, à l'activité économique et aux services publics offerts à la population. C'est donc un tout.

Le PLU contient effectivement beaucoup de choses. Je ne vais donc pas tout reprendre, mais revenir sur quelques points qui me semblent importants tout en soulignant cet équilibre que j'apprécie entre le social et l'environnement, au sens le plus large.

Je voudrais commencer par ce sur quoi on finit généralement, c'est-à-dire la question des moyens. C'est en général lors du Conseil du mois de décembre que l'on parle du budget. Il est vrai qu'on peut avancer de grands objectifs, mais si l'on ne met pas de moyens en face des mots, cela reste des mots. La particularité à Paris, c'est que nous mettons des moyens en face de nos objectifs et ces moyens sont colossaux. La

majorité ne craint pas de mettre des moyens extrêmement importants face aux objectifs qu'elle estime importants. C'est notamment le cas sur le logement social, n'en déplaise à la droite qui trouve tous les moyens pour aller contre. Nous allons nous fixer l'objectif de produire et de continuer à produire, ne vous en déplaise, du logement social pour aller non seulement vers les 30 % de logements sociaux à l'horizon 2035, comme la loi nous y oblige. Certains prétendent vouloir être dans le respect de la loi, sauf quand cela les arrange. Nous irons donc jusqu'à 30 % de logements sociaux d'ici à 2035 et 40 % de logements publics au sens large avec notamment cette initiative de BRS, de bail réel solidaire.

Un certain nombre de règles d'urbanisme nous permettront de produire un urbanisme de qualité. Elles porteront essentiellement sur de la transformation, mais elles n'interdiront pas la construction, contrairement à ce que peut laisser penser une lecture rapide. Néanmoins, elles vont indéniablement privilégier la rénovation du bâti existant.

Par ailleurs, nous mettons l'argent en face de nos ambitions. 400 millions par an d'ici à la fin du mandat pour doter à la fois le compte foncier et nos réalisations diverses et variées qui nous permettront de produire du logement social, du logement locatif intermédiaire et le bail réel solidaire.

Le logement social est évidemment le nerf de la guerre si l'on veut avoir une ville qui continue à accueillir toutes et tous, mais il faut aussi produire des équipements publics. 70 millions par an seront consacrés à la production d'écoles, de centres de santé, de centres sportifs, de centres culturels, etc.

J'ai commencé par quelques chiffres au début parce qu'il me semblait important de voir les objectifs très exigeants que nous nous fixons pour la fin du mandat et pour la suite.

Comme je le disais, le logement social pour nous, communistes, est évidemment quelque chose d'extrêmement important. C'est la seule condition pour que des gens puissent continuer à vivre à Paris. C'est bien de faire preuve d'humour pendant nos réunions, surtout lorsqu'elles sont un peu longues, en disant que le logement social participe de la spéculation. Il est amusant de voir que dans le 7^e arrondissement, ce cher arrondissement de Madame Dati, qui compte 2 % de logement social, où il y a donc un hyper déficit de logement social, les prix au mètre carré atteignent 18 000 euros en moyenne. Il est amusant de voir la contradiction entre les beaux discours et la réalité, mais c'est bien de nous faire sourire un peu.

Nous allons donc créer une zone d'hyper déficit en logement social, parce que, oui, il y a des arrondissements — et il faut appeler un chat un chat — les arrondissements gérés par la droite qui pratiquent l'entre soi et la ségrégation sociale. Il n'y a que 2 % de logement social dans le 7^e arrondissement. Je le répète. C'est le pire du pire. Oui, cela existe. Oui, nous allons créer une zone d'hyper déficit dans laquelle la préemption sera favorisée et étendue et nous allons pousser effectivement à la transformation en logement social ou en bail réel solidaire (BRS). Oui, nous allons l'assumer.

Et ce n'est pas le seul point. Nous allons aussi favoriser — et c'est inclus dans le PLU — la surélévation. Certains le lisent visiblement mal, mais la surélévation sera favorisée, y compris en cœur d'îlots pour essayer de gagner du mètre carré. Évidemment pas pour aller sur des tours, mais pour essayer de gagner du mètre carré.

Nous allons aussi empêcher la construction de bureaux dans l'Ouest parisien. La répartition actuelle est complètement aberrante, en Île-de-France en général, mais en particulier à Paris, avec beaucoup de bureaux à l'ouest et le logement destiné aux catégories populaires concentré à l'Est.

Oui, nous allons favoriser la production de logement social en imposant des normes et en relevant les taux. Je ne détaillerai pas les chiffres.

Le logement social est un des aspects qui nous permet de sortir des aberrations du marché. Je pense que Paris est un très bon exemple des conséquences des logiques marchandes, sur le logement en particulier. Mais il n'y a pas que cela et merci à Éric de l'avoir signalé. Certains voudraient voir se développer une ville pour touristes, une ville musée, une ville de l'ubérisation, une ville de l'Airbnb, une ville des boutiques de luxe, mais ce n'est pas dans nos objectifs. Et nous mettrons tous les moyens pour l'éviter. Par exemple, il y a de plus en plus de zones sur lesquelles nous interdirons les Airbnb. Cela s'appelle la régulation. On ne laisse pas le marché gérer comme il l'entend ce genre de pratiques qui ont des conséquences bien

concrètes dans la vie de tous les jours des habitants, puisque la transformation de nombreux appartements en meublés touristiques exclut *de facto* une partie de la population du centre de Paris.

Et je sais que ma collègue, Rym KARAOUN, sera sensible au volet commercial. Nous allons aussi interdire la mutation de certains baux commerciaux et artisanaux en meublés touristiques.

Je le signale très rapidement, car nous en avons déjà parlé. Sur le 13^e arrondissement, nous poussons à la création de centres de santé de secteur 1. J'imagine que nous aurons l'occasion d'en reparler. Nous avons déposé 80 pastilles dans le futur PLU. Nous sommes exigeants et nous continuons de peser pour qu'il y ait un centre de santé de secteur 1 par arrondissement, là où il y a des quartiers populaires. Il nous paraît en effet important de développer la santé publique sur nos arrondissements et nous continuons à le porter pour le 13^e arrondissement. Cela nous concerne peut-être un peu moins, mais nous avons aussi demandé la préservation des emprises hospitalières afin qu'elles soient exclues de toute mutation.

Nous apprécions aussi l'emphase mise sur le développement des services publics. C'est vrai pour les équipements culturels auxquels nous sommes particulièrement sensibles, sur le sport également. Et le 13^e sera notamment concerné par la ceinture olympique sur laquelle sera développé un maximum d'équipements sportifs. Nous allons promouvoir le fait de construire des équipements sportifs sur les équipements sportifs existants, ce qui nous permet de gagner du foncier. J'étais d'ailleurs assez surpris au début, mais c'est très prisé par les sportifs et cela permet une sorte de surélévation.

S'agissant des espaces verts, vous l'aurez compris, nous apprécions largement le fait que ce PLU acte la production de beaucoup plus d'espaces verts que l'existant. Au-delà de la déclaration, cela suppose de trouver les emplacements. Là aussi, nous avons travaillé. Sur le 13^e, nous en avons ciblé 5 :

- 29, rue de la santé.
- 50, rue du Château des rentiers
- 7, avenue la porte de Choisy
- 55, rue des Peupliers
- 10, rue Wurz.

Des mètres carrés sont disponibles pour produire des espaces verts. Nous commençons à pastiller pour qu'on puisse à l'avenir les augmenter et les préserver.

Je conclus sur un sujet qui est un peu un marronnier pour nous : la question de la petite ceinture Merci à Éric de l'avoir mentionnée. Vous savez que nous y revenons très régulièrement, car nous voulons développer le fret ferroviaire. On sait très bien que le gros problème sur Paris n'est pas l'infrastructure, mais la SNCF qui évidemment préfère aller sur des activités rentables plutôt que sur le développement d'un fret qui permet pourtant de répondre à des exigences sociales et environnementales.

En l'état en tout cas, nous avons acté la réversibilité de tout aménagement. Nous gardons le statut exact de la petite ceinture qui reste pérenne et qui permettra d'en acter la réversibilité. Nous continuons à prôner non pas sur toute petite ceinture — je vous rassure — mais sur certains tronçons, dont certains dans le 13^e l'adaptation pour la desserte ferroviaire, notamment de fruits et légumes pour la capitale, ce qui nous éviterait le recours à des camions ou à des mobilités polluantes.

Je conclurai donc en disant que ce PLU a fait l'objet d'un travail colossal. On peut y voir la ville se dessiner pour les années à venir avec une exigence politique très forte qui concilie l'environnement et le social. Je souhaite bien du courage et une réalisation la plus rapide possible de ce qui y est écrit, les moyens étant en face des besoins. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

M. PENG a demandé la parole. Je la lui laisse tout de suite. Et je pense que l'on aura fait le tour des groupes.

Chang Hua PENG : Merci, Monsieur le Maire.

Beaucoup de choses ont été dites. Il y a eu effectivement beaucoup de paroles. Les perspectives de ce nouveau PLU sont très intéressantes et introduisent beaucoup d'espoir pour de nombreux habitants. C'est

quelque chose que je souhaite saluer. Sur le principe et en raison des perspectives tracées, je voterai pour ce PLU.

Néanmoins, je reste assez inquiet des promesses faites, notamment pour ce qui concerne l'OPA Rive Gauche. Je pense en effet que beaucoup d'habitants du 13^e, et même au-delà du 13^e, s'interrogent sur la question des hauteurs. On voit qu'il y a le principe des 37 mètres, mais les exceptions sont nombreuses en droit. On s'interroge sur la question des exceptions puisque des dérogations sont toujours possibles et je voulais saisir cette opportunité pour savoir si Paris Rive Gauche sera soumis à des principes dérogatoires.

Dans le cadre des promesses électorales qui ont été faites lors des dernières municipales, se pose également la question des forêts urbaines. Étant conseiller d'arrondissement, je reste très attaché aux délibérations qui concernent le 13^e arrondissement. Verrons-nous, dans le cadre de ces OAP, l'apparition d'une forêt urbaine ? C'est quelque chose qui me paraît important.

Un point également sur la concertation. Depuis le début du projet, Paris Rive Gauche bénéficie d'un comité permanent de concertation. Malheureusement, et comme dans beaucoup de cas, j'ai cru comprendre qu'il y avait beaucoup plus d'annonces verticales que de décisions prises en réelle concertation. Et j'ai constaté une certaine lassitude de la part des différentes associations que j'ai pu consulter en raison de cette verticalité et de cette impossibilité structurelle de pouvoir intervenir et s'exprimer ainsi qu'un profond regret de la période de notre ancien maire, Bertrand Delanoë. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : L'ancien maire, Bertrand Delanoë, va très bien. J'ai eu l'occasion de déjeuner avec lui en haut de la tour Duo. Je le saluerai de votre part.

S'il n'y a plus d'autres interventions, je me contenterai de quelques mots brefs, car nous avons déjà eu un débat très utile, mais long.

Je voulais remercier très chaleureusement tous les intervenants. Éric OFFREDO, évidemment, mais aussi toutes celles et tous ceux qui se sont exprimés ce soir. Et c'est bien de pouvoir le faire dans une certaine retenue, excepté peut-être Monsieur OLIVIER. M. OLIVIER, je pense que vous avez fait fort, si je peux me permettre. Dire que les logements sociaux font augmenter les prix et qu'ils sont antiécologiques, disons que ce sont deux raccourcis étonnants... C'est très exactement ce que vous avez dit. Je vous ai écouté très attentivement. Et je ne vous parle pas de votre sortie sur les kolkhozes et les sovkhoses. On avait l'impression de rentrer dans un univers collectivisé. C'était vos termes. Je sais que n'aimez pas les logements sociaux, vous l'avez démontré encore aujourd'hui, mais c'est quand même compliqué de pouvoir faire de tels raccourcis.

Quant aux espaces verts, vous nous reprochez de n'être pas allés dans ce sens durant les années précédentes, mais nous avons créé 13 espaces verts nouveaux dans le 13^e qui ont montré ce que nous étions capables de faire et vu les projets en cours, comme l'extension du parc de Choisy, je pense que nous le démontrerons aussi dans les années qui viennent. Il fallait bien que je revienne sur ces quelques termes.

Une fois que j'ai dit cela, je voudrais remercier Éric pour la présentation, mais également Marie-Pierre MARCHAND, Jean-Noël AQUA et M. PENG évidemment. Je vous remercie pour le vote positif que vous nous annoncez. Et je voulais aussi vous remercier pour la sérénité dans laquelle ont été conduits ces débats.

Je me permettrai simplement de rappeler le calendrier à venir, parce que nous sommes encore loin du processus final. Nous n'adopterons pas le PLU définitif lors du prochain Conseil de Paris. Nous adoptons un PLU qui sera présenté à l'enquête publique. Nous le soumettrons donc aux services de l'État pour qu'ils puissent organiser la concertation et l'enquête publique. Des commissaires-enquêteurs seront nommés. Je ne sais pas s'ils le feront de manière sectorielle. J'imagine que ce sera le cas. Et ceci permettra aux habitants de s'exprimer. Ce sera une procédure longue qui nous mènera sans doute jusqu'en 2025 pour une adoption définitive par le Conseil de Paris à la suite des remarques éventuelles des commissaires-enquêteurs.

Les prescriptions qui ont été présentées ne s'appliquent donc pas tout de suite. Il y aura néanmoins une forme d'anticipation pour un certain nombre de projets importants afin de demander aux acteurs d'intégrer peu ou prou les futures prescriptions avec la possibilité de geler un certain nombre de choses s'ils ne s'y conforment pas. C'est un processus au long cours pour une influence aussi au long cours, puisqu'un PLU est voté pour au moins 10 ans. Et cela peut durer évidemment beaucoup plus longtemps. C'est donc une orientation lourde que nous prenons pour la ville de demain et des évolutions immédiates.

Pour répondre à Monsieur PENG, de mon côté il n'y a pas eu de promesses électorales sur les forêts urbaines. Vous pourrez reprendre les documents de campagne. Si quelques-unes étaient envisagées au niveau parisien, ce n'était pas le cas sur le 13^e. On se concentre plutôt sur la création de nouveaux jardins, sur la végétalisation de la ville comme le processus « Embellir » que nous avons engagé. Le premier acte de cette mandature a d'ailleurs été l'inauguration d'un nouveau jardin à la porte d'Italie.

Je ne serai pas plus long, mais je voulais vous rappeler le calendrier, les prochaines étapes et l'adoption de cette forme de PLU. Vu, non pas le consensus, mais l'accord très fort et très général des différents groupes de la majorité, je ne doute pas de son adoption au Conseil de Paris. Cela permettra ensuite d'engager le dialogue avec les habitants. Vous comprenez que ce dialogue n'est pas simple parce que le sujet est complexe, mais j'espère qu'à partir des conseils de quartier et des réunions publiques que proposeront les commissaires enquêteurs, nous pourrons partager les cartographies qui sont très intéressantes, et montrer les grandes évolutions et tendances que le PLU permettra d'engager avant une adoption définitive des prescriptions en 2025.

Pour répondre à la question de Monsieur PENG sur les hauteurs, le futur plafond sera de 37 mètres. Il sera respecté à Paris Rive Gauche dans ses futurs développements, mais pas dans les actuels. Aujourd'hui, le plafond est fixé à 50 mètres avec une possibilité de construire des immeubles de grande hauteur à Bruneseau, possibilité que nous avons décidé de remettre en question. Les projets lancés vont se poursuivre. La dernière partie de Paris Rive Gauche, qu'on appelle Bruneseau Sud, correspond en fait à la porte de Vitry. Il s'agit des futurs anciens locaux de la SNCF, le grand lieu d'entretien des trains devant être déplacé à Ivry. Ceci permettra de libérer une emprise relativement importante. C'est donc un quartier entier qui sera urbanisé, mais nous aurons l'occasion d'y revenir, et d'ici là le PLU sera voté et les nouvelles prescriptions s'imposeront.

Voilà, je voulais vous donner ces éléments pour votre bonne compréhension et je vais évidemment soumettre ce projet particulièrement important aux voix. Je le fais avec un certain enthousiasme. Et l'on verra aussi à l'usage les difficultés d'application.

Je sou mets donc à vos voix la DU 33, le nouveau PLU bioclimatique de Paris.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Pas d'abstentions. Danièle a du mal à suivre le mouvement. Son enthousiasme était tel qu'elle gardait sa main levée.

Je vous remercie pour cette adoption.

POUR : 32 VOIX (DONT 5 POUVOIRS)

CONTRE : 4 (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY ET POUVOIR M. LE)

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

2023 DFPE 10 Subvention (2 077 820 euros), avenant n° 2 à l'association ENFANT PRÉSENT pour ses cinq établissements d'accueil du jeune enfant.

M. LE MAIRE : Nous allons essayer d'accélérer un peu la manœuvre avec toute une série de délibérations importantes qu'il nous reste à présenter et à adopter. On va commencer par les délibérations concernant la petite enfance avec une série de subventions et d'avenants, comme on en a l'habitude au cours de l'année, pour soutenir les lieux d'accueil des bébés.

Nous allons commencer avec la DFPE 10 et l'association ENFANT PRÉSENT.

Johanne KOUASSI : Merci, Monsieur le Maire.

En ce qui concerne la DFPE 10, il s'agit d'une subvention d'un montant de 2 077 820 euros à l'association ENFANT PRÉSENT, association qui gère cinq établissements d'accueil du jeune enfant à l'échelle parisienne

Pour le 13^e arrondissement, il s'agit de l'établissement situé rue Pierre Gourdault. Il accueille 60 enfants et il a la spécificité d'être une crèche dite préventive qui prend en charge essentiellement des familles en difficulté, des mesures de protection de l'enfance. C'est un établissement ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ce qui permet aussi de proposer un mode d'accueil à des familles qui ont des horaires extrêmement décalés.

M. LE MAIRE : Voilà, et qui ne sont pas forcément les personnes au fort pouvoir d'achat dont il était question tout à l'heure

DFPE 10, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 36 (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DFPE 27 Subvention (2 812 098 euros) et avenant n° 3 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6^e) pour ses quinze établissements d'accueil de la petite enfance.

M. LE MAIRE : DFPE 27 avec la MAISON DES BOUT'CHOU.

Johanne KOUASSI : Il s'agit cette fois d'une subvention d'un montant de 2 812 098 euros pour les 15 établissements gérés par l'association la MAISON DES BOUT'CHOU.

Pour le 13^e arrondissement, il s'agit des crèches collectives Bout'chou situées passage Charvin, Bout'chou Péan, rue Péan, D'ici et d'ailleurs, avenue Claude Régaud et Une ronde autour du monde, située place Farhat Hached.

L'établissement Bout'chou Péan, situé rue de la Santé, propose 19 places et permet également d'avoir des horaires étendus pour les professions qui le nécessitent.

Je vous propose donc de voter cette subvention.

M. LE MAIRE : Ce sont deux établissements à horaires élargis. Il n'y a pas de demandes d'intervention.

DFPE 27, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Merci, pour l'unanimité.

POUR : 36 (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DFPE 37 Subvention (100 600 euros), avenant n° 3 à l'association RÉSEAU TREIZE (13^e) pour la crèche collective Le Petit Navire 27, rue du Javelot (13^e).

M. LE MAIRE : DFPE 37, RÉSEAU TREIZE.

Johanne KOUASSI : Cette fois, il s'agit de la crèche collective Petit Navire située rue du Javelot. Le montant de la subvention est de 100 600 euros et c'est un établissement d'une capacité d'accueil de 21 places.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Comme je ne vois pas d'interventions, je la fais voter.

DFPE 37, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Merci, c'est adopté.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DFPE 43 Subvention (3 767 817 euros), avenant n° 2 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10e pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance.

M. LE MAIRE : DFPE 43.

Johanne KOUASSI : Cette fois, il s'agit d'une subvention pour l'association La Maison Kangourou qui gère 18 établissements d'accueil de la petite enfance à l'échelle parisienne.

Pour le 13^e arrondissement, il s'agit de la crèche Kangourou Boulevard Vincent Auriol qui accueille 60 enfants et Kangourou Peuplier, située rue des Peupliers qui accueille également 60 enfants.

Le montant de la subvention pour les 18 établissements parisiens est de 3 767 817 euros

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

DFPE 43, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie,

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DFPE 65 Subventions (111 265 euros), avenant n° 3 avec l'association Crèche Parentale Pirouett' (13e) pour la crèche parentale Pirouett' (13e).

M. LE MAIRE : DFPE 65, avec la crèche parentale Pirouett'.

Johanne KOUASSI : Exactement, puisque nous avons la chance dans le 13^e arrondissement d'avoir vraiment un éventail large de modes d'accueil, et notamment cette crèche parentale à laquelle les parents sont pleinement associés pour la gestion et le fonctionnement quotidien. Il s'agit en l'occurrence de la crèche parentale Pirouett', située boulevard Blanqui, dont la capacité d'accueil est de 16 places.

Le montant de la subvention s'élève à 111 265 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je ne vois pas d'interventions.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DFPE 122 Subventions (140 000 euros) à sept associations, avec une convention et 2 avenants, pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 10e, 11e, 13e et 19e arrondissements.

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant à des subventions à des activités associatives en soutien à la parentalité avec la DFPE 122.

Johanne KOUASSI : Exactement. Il s'agit d'une subvention d'un montant global de 140 000 euros pour des associations situées dans les 10^e, 11^e, 13^e et 19^e arrondissements.

En ce qui concerne le 13^e arrondissement, il s'agit de l'association Moi et mes enfants, dont vous connaissez probablement l'existence, qui gère un tiers-lieu situé boulevard Vincent Auriol et qui a une action spécifiquement destinée aux familles monoparentales avec le développement de toute une offre et l'organisation de temps conviviaux.

Pour Moi et mes enfants, le montant de la subvention s'élève à 25 000 euros.

M. LE MAIRE : Le dernier événement avait trait au sport dans le gymnase Dunois. DFPE 122, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DFPE 128 Subvention (173 000 euros) et avenant n° 2 à l'association « Réseau Môm'Artre » pour le fonctionnement de ses 6 antennes parisiennes.

M. LE MAIRE : Nous passons au réseau Mom'Artre. Nous avons eu l'occasion d'en discuter lors du dernier Conseil avec de bonnes nouvelles à la clé aujourd'hui.

Johanne KOUASSI : Exactement, nous avons fait part de nos inquiétudes concernant le fonctionnement de l'association Mom'Artre et plus spécifiquement de l'avenir de l'antenne du 13^e arrondissement. Et en effet, à l'issue de discussions avec l'association, avec les élus concernés, la CAF et toutes les parties prenantes, il a été possible d'obtenir une subvention complémentaire pour soutenir l'action de Mom'Artre. C'est une action reconnue de tous qui bénéficie à de nombreuses familles. Cette subvention permet le maintien de l'activité de l'antenne du 13^e arrondissement.

Il s'agit de voter une subvention de 173 000 euros pour cette structure et l'on peut se réjouir du fait de conserver sur notre territoire un acteur qui œuvre à l'éveil artistique et à l'accompagnement des familles au quotidien, puisqu'il s'agit d'une prise en charge à la sortie de l'école et pendant les vacances scolaires pour les familles et les enfants.

M. LE MAIRE : C'est là où l'on a la chance d'avoir une structure municipale très solide. L'antenne du 13^e était l'une des dernières ouvertes, et elle était destinée à la fermeture. L'association attendait des subventions au niveau national qui ne sont pas arrivées, ce qui l'a mise en grande difficulté. La Ville de Paris a abondé pour permettre de garder ces structures ouvertes. Je voulais donc l'en remercier.

Puisque j'en suis aux remerciements et que l'on parle de l'accompagnement à la parentalité, je veux remercier Joanne pour l'organisation de matinées d'échanges à destination des parents. Je souhaite que vous en soyez pleinement informés. La dernière réunion portait sur le numérique. Elle était particulièrement intéressante avec un intervenant équilibré dans son positionnement. Il a proposé aux parents un certain nombre de conseils et non pas uniquement des injonctions visant à interdire le numérique avant un certain âge. Car ce sont des orientations qui ne sont pas forcément applicables. C'était donc vraiment très bien.

Nous passons au vote sur la DFPE 128.
Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, c'est adopté.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DVD 13 Stationnement de surface : écartement du droit d'opposition.

M. LE MAIRE : Nous passons à Antoine GUILLOU avec l'écartement du droit d'opposition

Antoine GUILLOU : Que Monsieur OLIVIER et le groupe Changer Paris se rassurent, et M. PENG également, ce n'est pas de cette opposition dont il s'agit. Il s'agit du consentement à l'enregistrement des données personnelles en matière de contrôle du stationnement.

Vous savez que le contrôle du stationnement se fait de manière automatisée par le biais de véhicules dotés de caméras. La loi prévoit qu'il n'est pas possible, sous prétexte de protection des données personnelles, de ne pas donner son consentement à la collecte des plaques d'immatriculation et d'éviter par ce biais le contrôle du stationnement.

Le ministère de la Transition Écologique a jugé bon de préciser tout cela dans une note de janvier 2023 qui parle du règlement européen sur la protection des données, et donc sur les modalités qu'il convient de respecter en la matière. C'est cela que cette délibération un petit peu juridique vient traduire.

M. LE MAIRE : Voilà. Monsieur AQUA ?

Jean-Noël AQUA : Très rapidement vous connaissez notre opposition à l'automatisation des contrôles. Bien évidemment, on le sait bien, nous ne sommes pas en Chine, nous ne sommes pas avec un contrôle systématique au faciès. Je pense que l'opposition sera rassurée...

M. LE MAIRE : Le faciès des voitures. Cela ne va pas plus loin.

Jean-Noël AQUA : Oui, et nous ne sommes pas non plus à la région Île-de-France avec les délires sur la reconnaissance faciale, c'est vrai. Je reconnais donc que c'est en l'occurrence de moindre importance, néanmoins c'est le principe de l'automatisation qui se généralise, l'automatisation des déplacements des uns et des autres.

Vous le savez, nous sommes défavorables aussi à l'automatisation des contrôles sur la ZFE. Nous pensons que l'on peut procéder autrement. C'est plus une opposition principielle. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Cette opposition principielle est bien enregistrée.

Je sou mets la DVD 13 aux voix de notre Conseil.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Il n'y en a pas. Qui s'abstient ? Le groupe Communiste et le groupe Changer Paris.

POUR : 28 VOIX (DONT 5 POUVOIRS)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4 PC (MME KARAOUN GOUEZOU, MM. AQUA, BOULET ET COURBAN) ET 4 UDC (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER, SHOUKRY ET POUVOIR DE M. LE)
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DVD 56 Plan Vélo 2021 - 2026 Autorisation de signature de 9 conventions financières avec la Région IDF relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (montant 8 354 100 euros).

M. LE MAIRE : Nous passons à la DVD 56. C'est toujours Antoine GUILLOU qui a la parole. Il s'agit cette fois-ci des aménagements cyclables. Nous aurons l'occasion d'y revenir à l'occasion de l'examen des vœux.

Antoine GUILLOU : Absolument, merci, Monsieur le Maire.

C'est une délibération qui a pour but de permettre à la Ville de Paris de signer des conventions avec la région Île-de-France, puisque cette dernière cofinance un certain nombre d'aménagements cyclables sur le territoire de la région, et par conséquent à Paris aussi.

Il y a un certain nombre de projets sur tout le territoire parisien, et pour ce qui nous concerne, l'avenue d'Ivry, sur laquelle nous aurons effectivement l'occasion de revenir tout à l'heure.

M. LE MAIRE : Merci à Madame Péresse pour cette subvention.

DVD 56, pas de demandes d'intervention. Je la fais donc voter.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Vous vous absteniez. On en fera part à la Présidente de la Région, mais elle est tout de même adoptée.

POUR : 32 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 UDC

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DPMP 1 Subventions (304 000 euros) et conventions à 109 associations et SCOOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2023

M. LE MAIRE : Nous passons à la DPMP 1, puisque les délibérations de la DEVE ont déjà été adoptées. Jean-Noël AQUA la rapporte, en lieu et place de Béatrice PATRIE.

Jean-Noël AQUA : Oui, elle a un gros problème de santé. Je me permets donc de la remplacer pour présenter ce projet de délibération du dispositif Ville Vie Vacances qui est un programme partenarial entre la Ville de Paris et l'État.

Vous savez que nous sommes particulièrement favorables au droit aux vacances, voire au droit à la paresse. Et en même temps, il est très inégalement réparti entre les populations, puisque certains jeunes ne partent jamais et ont peu accès aux loisirs.

Ce programme permet à de jeunes Parisiens de 11 à 18 ans soit de partir en vacances, soit d'avoir accès à des activités culturelles, civiques, sportives, de loisirs à Paris.

Ils peuvent partir hors de Paris dans des séjours et des chantiers éducatifs, en province ou à l'étranger, avec une vraie visée émancipatrice et de prise d'autonomie ou alors rester à Paris, comme je le disais, et profiter d'activités de théâtre, d'ateliers d'écriture, de danse, d'arts urbains ou plastiques, d'activités sportives.

On vous propose donc d'attribuer la somme de 304 000 euros aux 109 structures partenaires portant 178 actions pour l'an prochain.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je la fais donc voter.

DPMP 1, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DPMP 6 Subventions (42 000 euros) et conventions avec 22 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.

M. LE MAIRE : Toujours Jean-Noël AQUA pour la DPMP 6. On parle cette fois de prévention de la délinquance et de son financement.

Rym KARAOUN GOUEZOU : Ce ne sera pas Jean-Noël.

M. LE MAIRE : Pardon. C'est ce qu'on m'avait dit. Rym, à toi la parole.

Rym KARAOUN GOUEZOU : La DPMP 6 concerne les subventions et conventions pour les projets retenus lors des appels à projets 2023. Ces projets portent sur la prévention de la délinquance ainsi que l'occupation positive de l'espace public.

Pour notre arrondissement sont concernées les associations 13 POUR TOUS avec une subvention de 1 000 euros et La Compagnie à l'affût avec une subvention de 2 000 euros. Ces associations ont pour ambition de pacifier la place de Vénétie.

Je vous encourage à voter pour cette délibération, car 3 000 euros, ce n'est pas cher payé pour la tranquillité des riverains ainsi que pour le sauvetage de nos enfants. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je la fais voter.

DPMP 6, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Merci à vous.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DDCT 56 Actions en faveur des jeunes et du sport pour tous des quartiers populaires — Subventions (110 500 euros) à 32 associations.

M. LE MAIRE : DDCT 56. Cette fois-ci, c'est Marie-Pierre MARCHAND qui la rapporte. Il s'agit des actions en faveur des jeunes et du sport dans les quartiers populaires.

Marie-Pierre MARCHAND : Tout à fait. Nous vous invitons effectivement à voter pour une délibération qui concerne des actions en faveur des jeunes et du sport dans les quartiers populaires pour un montant global de 110 500 euros à 32 associations.

Comme vous le savez, la part des jeunes est importante dans les quartiers populaires et cette jeunesse est aussi beaucoup plus en difficulté. Ainsi, dans les quartiers populaires de Paris, 18 % des 16-25 ans ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation.

Beaucoup d'actions sont mises en place dans le cadre de la politique de la ville et il s'agit ici d'actions d'éducation populaire et de remobilisation portées par la DGS.

Dans notre arrondissement, 5 actions sont concernées pour un montant global de 13 000 euros. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du Contrat jeunesse de territoire. Elles touchent des quartiers différents et sont portées par des associations intéressantes.

Par exemple, l'association CIT'ART qui propose dans le quartier Bédier-Oudiné des actions en faveur de l'insertion professionnelle autour des aspects de production cinématographique ou encore La guinguette pirate qui intervient beaucoup dans les quartiers populaires.

L'association Droits d'urgence met en place des actions à destination d'un public jeune pour les accompagner et les sensibiliser à leurs droits et aux démarches administratives et juridiques, ce qui est très important.

Des subventions sont également accordées à l'association REPI 2000 ainsi qu'à RESO Quartier, une association bien connue de notre arrondissement, qui mène une belle action qui s'appelle Assemblée libre des jeunes autour de la prise de parole.

Je vous invite donc à voter pour cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Marie-Pierre MARCHAND.

Je ne vois pas de demandes d'intervention.

DDCT 56, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DJS 13 Subventions (271 750 euros) à 25 associations sportives locales (13e) dont 12 CPO.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DJS 13. On reste dans le champ jeunesse et sport, mais pas uniquement dans les quartiers populaires. C'est Aïmane BASSIOUNI qui la rapporte.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire.

En effet, cette délibération traite de 25 associations du 13^e arrondissement, dont 12 sont en convention pluriannuelle d'objectifs, convention qui grâce à cette délibération sera renouvelée.

Je vous rappelle les objectifs : promouvoir le sport féminin, le sport senior, les personnes en situation de handicap et se rapprocher des publics fragiles qui n'ont pas accès au sport, car ils n'en ont tout simplement pas les moyens. On a un beau panel d'associations très engagées.

Nous avons donc une enveloppe globale de 271 750 euros pour toutes ces associations.

Pour conclure, nous avons également un avenant à ces conventions qui impose aux clubs d'intégrer des actions à mener en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et également à supprimer l'usage du plastique à usage unique dans leurs activités sportives.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je ne vois pas de demandes d'intervention. Je vais donc la faire voter.

DJS 13, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DDCT 54 Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions (327 100 euros) à 85 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DDCT54. Marie-Pierre MARCHAND la rapporte. Cela concerne l'appel à projets Citoyenneté, Laïcité, Valeurs de la République.

Marie-Pierre MARCHAND : Tout à fait. Cet appel à projets trouve son origine dans une stratégie mise en place par la Ville de Paris depuis les attentats de 2015 et s'articule autour de trois axes : renforcer le dialogue autour des valeurs de la République, lutter contre les préjugés et toutes les formes de discrimination et comprendre et décrypter l'information, ce qui est un sujet très important par rapport au public jeune.

En ce qui concerne notre arrondissement, neuf projets sont concernés pour un montant global de 27 000 euros sur les 327 100 euros de l'ensemble de la délibération. Je ne vais pas vous détailler toutes les structures, mais on peut noter qu'il y a cette année une tonalité importante sur la question des relations entre les jeunes filles et les jeunes hommes. On sait qu'il y a là un vrai sujet qui nous interpelle beaucoup en ce moment, notamment dans les quartiers populaires. Et il y a aussi tout un travail autour du décryptage de l'information mené par les associations 13 POUR TOUS, mais aussi CHRONOS ET KAIROS.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je ne vois pas de mains se lever. Je vous soumetts donc le projet de délibération DDCT 54.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Merci beaucoup à vous.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DDCT 58 Financement de 82 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 397 542 euros à 65 associations).

M. LE MAIRE : DDCT 58, le financement des adultes-relais qui se faisait beaucoup attendre du côté de l'État, mais qui arrive.

Marie-Pierre MARCHAND : Effectivement, c'est le financement de 82 emplois d'adultes-relais, pas tous pour notre arrondissement, malheureusement, mais nous sommes néanmoins assez bien servis.

Les adultes-relais, ce sont des postes financés par l'État à hauteur de 80 % du SMIC pour des associations sur des missions de médiation et de lien social. C'est particulièrement important parce que, comme vous le savez, depuis plusieurs années, il n'y a plus d'aides aux associations sur cette question du fonctionnement et de l'ingénierie. C'est tout ce qu'il reste et c'est donc c'est très important.

La Ville de Paris participe sur le reliquat des 20 % restants pour permettre à des associations qui n'ont pas d'autres ressources de bénéficier de ces postes d'adultes-relais sur des durées de 3 ans renouvelables.

Pour le 13^e arrondissement, il s'agit d'un total de 7 postes — c'est une première tranche et il y en aura d'autres — pour un montant total de 20 000 euros et auprès d'associations bien connues : l'ARBP, 13 POUR TOUS, Les Ateliers Pluriculturels, Courant d'Art Frais, Moi et Mes Enfants, etc.

Je vous demande de bien vouloir adopter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Marie-Pierre.

Je fais voter la DDCT 58.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.
Je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023 DDCT 59 Subventions (13 000 euros) à 5 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DDCT 59, toujours des subventions à des associations, cette fois pour le soutien au conseil citoyen.

Marie-Pierre MARCHAND : Tout à fait. Comme vous le savez, les conseils citoyens institués dans le cadre du Contrat de ville permettent de réunir des habitants volontaires, tirés au sort pour suivre le Contrat de ville, représenter les habitants, être présents dans les instances, mais aussi jouer un rôle de lien social. Il en existe un par arrondissement abritant des quartiers populaires. Nous en avons un dans le 13^e. Il s'agit ici du soutien que la Ville de Paris apporte à ces conseils citoyens pour des activités de lien social et de communication.

Cette subvention est gérée par une autre association puisque les conseils citoyens ne sont pas constitués en associations. Une association accompagne donc le conseil citoyen et perçoit, pour notre arrondissement, 3 000 euros, pour mettre en œuvre ces actions. Il s'agit de l'association ARBP qui a l'habitude de ce type d'accompagnement puisqu'elle gère aussi le fonds de participation des habitants, entre autres.

M. LE MAIRE : Merci, beaucoup. Je ne vois pas de mains se lever.
DDCT 59, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2023 DDCT 68 Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens — Subventions (150 000 euros) à 30 associations pour le financement de 31 projets.

M. LE MAIRE : DDCT 68, toujours Marie-Pierre MARCHAND qui rapporte sur des interventions sur l'espace public.

Marie-Pierre MARCHAND : Tout à fait. Il s'agit d'une enveloppe spécifique qui vise à accompagner des projets sur l'espace public dans les quartiers populaires, ce qui permet aux habitants de se rencontrer, d'avoir une meilleure appropriation de leur quartier et de faire cohabiter différents publics.

Ces projets s'articulent autour d'animations, d'événements, mais aussi de sensibilisation au développement durable et à la transition écologique, et de petites actions d'embellissement.

Le 13^e est concerné par six projets pour un montant global de 30 000 euros pour des actions assez différentes. Cela va du jardin pédagogique avec un travail sur l'opération de débitumisation qui a eu lieu la semaine dernière à Bédier jusqu'au spectacle vivant avec Courant d'Art Frais. Cela les aide à monter leur spectacle sur l'espace public et l'on sait bien, pour y avoir presque tous participé, que ces grands défilés

permettent beaucoup de rencontres et procurent beaucoup de joie. Ce sont donc différents éléments autour du spectacle et de l'espace public qui font sortir les habitants de chez eux et permettent aux générations de se rencontrer.

Je vous demande de bien vouloir adopter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je la fais donc adopter.

DDCT 68, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Merci beaucoup.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023 DSP 56 Subvention (120 000 euros) et convention avec l'association MSP Vincent Auriol pour la création d'une Maison de Santé Pluri professionnelle (13e) dans le cadre de Paris Med ».

M. LE MAIRE : Nous passons à une très bonne nouvelle, même si les autres l'étaient aussi. Il s'agit de la concrétisation de la nouvelle Maison de santé, boulevard Vincent Auriol, dont nous parlions tout à l'heure. C'est Wilfried BETOURNÉ qui vous la présente.

Wilfried BETOURNÉ : Merci, Monsieur le Maire. C'est effectivement une excellente nouvelle que l'attribution de cette subvention de 120 000 euros et la signature de la convention avec l'association de la MSP Vincent Auriol qui devrait ouvrir ses portes avant la fin de l'année.

Cette subvention permettra de finaliser l'aménagement du local qui était auparavant occupé par une banque. Transformer une banque en centre de santé est plutôt une bonne évolution. Cela permet, comme on l'a dit lors du débat sur le PLU bioclimatique d'apporter une offre de santé en proximité des habitants.

Le projet porté par cette maison de santé pluriprofessionnelle est assez intéressant. Il y a trois médecins généralistes et deux infirmières qui portent le projet. L'idée, c'est d'accompagner la santé à tous les âges de la vie. L'un des professionnels est notamment formé à la traumatologie et a pour projet de travailler en lien avec la Pitié Salpêtrière sur les urgences et les soins non programmés pour permettre de désengorger un peu les urgences.

Une autre professionnelle est spécialisée en gynécologie et travaillera autour de l'accompagnement des femmes et de la parentalité, ce qui est une bonne nouvelle pour ce quartier.

Le troisième médecin généraliste n'a pas de spécialité, mais s'inscrira dans la logique de la Maison de santé et dans le projet.

L'avantage de ce dispositif Paris Med' et du financement de la Ville, ce sont les contreparties. C'est une particularité de la Ville de Paris qui s'implique beaucoup dans les questions de santé en allant bien au-delà de ses compétences. L'offre de santé doit être en secteur 1 et doit être accessible à l'ensemble de la population. Des engagements sont pris avec les professionnels pour maintenir cette offre de santé de façon pérenne. L'autre exigence, ce sont les visites à domicile. Les professionnels sont en effet très fortement incités à faire des visites à domicile. Et c'est évidemment un exercice coordonné dans une maison de santé pluriprofessionnelle. Il y aura donc un travail avec les médecins. On est dans le développement de la santé et de la téléconsultation. Nous ne sommes pas forcément très fans de ces dispositifs, mais l'avantage de ces maisons de santé pluriprofessionnelles, c'est la médiation humaine et un travail en partenariat entre les infirmiers et les médecins pour accompagner le patient dans la téléconsultation. C'est donc intéressant. Je ne serai pas beaucoup plus long. C'est un long Conseil, mais c'est une excellente nouvelle et l'ouverture aura lieu à la fin de l'année. On s'en réjouit.

M. LE MAIRE : Excellente nouvelle, en effet avec une gynécologue, profession médicale très recherchée. Il n'y a pas de demandes d'intervention. Je la fais donc adopter.
DSP 56, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Il a fallu déménager le coffre-fort, ce qui n'était pas le truc le plus simple à obtenir. Personne ne voulait s'en charger. C'est pour la petite histoire.

2023 DSOL 33 Subventions (16 900 euros) à onze associations pour leurs actions de soutien aux seniors des quartiers Politique de la Ville parisiens.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSOL 33. On reste sur la Politique de la Ville, mais cette fois-ci en direction des seniors. Morgane LACOMBE rapporte la délibération.

Morgane LACOMBE : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre du Schéma seniors à Paris, la Ville s'est engagée à soutenir les actions visant à accompagner les fragilités et à renforcer la protection des seniors vulnérables, en particulier dans les quartiers Politique de la Ville.

Pour le 13^e, il s'agit de soutenir deux associations, Culture et Bibliothèques pour Tous et Vent de Chine, déjà bien connues et implantées dans l'arrondissement. Elles visent à accompagner le développement d'une offre culturelle, ciblée, de proximité et par conséquent facilement accessible aux seniors.

L'association Vent de Chine est particulièrement axée sur les échanges interculturels franco-chinois et sur les échanges intergénérationnels avec l'organisation d'événements festifs autour de la place de Vénétie et de la Villa d'Este. Pour celle-ci, la subvention proposée est de 1 500 euros.

Quant à Culture et Bibliothèques pour Tous, elle intervient dans les EHPAD, Annie Girardot et Maison du Parc, pour lutter contre l'isolement des seniors par la lecture de textes, de poèmes et d'ateliers de chant. Le montant proposé est là aussi de 1 500 euros pour l'année 2023.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Morgane LACOMBE. Je ne vois pas de demandes d'intervention. Je vous soumetts donc la DSOL 33.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023 DASCO 18 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (173 624 euros), subventions d'équipement (146 840 euros) et subventions pour travaux (158 588 euros).

M. LE MAIRE : Nous passons au second degré avec Vincent BOULET qui va rapporter les trois prochaines délibérations. On commence par la DASCO 18 avec des dotations complémentaires de fonctionnement et d'équipement.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire.

C'est effectivement une délibération traditionnelle sur les dotations complémentaires de fonctionnement et d'équipement pour les collèges.

Je vais directement à ce qui concerne les collèges du 13^e. En dotations complémentaires pour une valeur totale de 25 000 euros :

- Collège Elsa Triolet : un aspirateur et un souffleur de feuilles.
- Collège Évariste Gallois : une badgeuse pour la restauration, des tables et des chaises pour les salles de classe et un réfrigérateur pour la salle des agents.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Voilà de petits compléments, mais utiles.

Je ne vois pas de demandes d'intervention.

DASCO 18, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, c'est adopté.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DASCO 28 Collèges dotés d'un service de restauration autonome — Bilan d'utilisation pour 2022 (80 731,66 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement.

M. LE MAIRE : DASCO 28, on part sur la restauration.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire.

C'est une délibération sur les collèges dotés d'un service de restauration autonome. Comme vous le savez, puisque nous en avons déjà débattu dans notre Conseil d'arrondissement, les collèges versent une cotisation annuelle correspondant à 2 % de la totalité des recettes de la demi-pension par les enfants et les adultes au fonds commun départemental des services d'hébergement, ce qui leur permet en contrepartie de bénéficier de financements particuliers pour assurer la demi-pension en termes d'équipements de cuisine.

Les recettes en 2022 de ce fonds commun départemental des services d'hébergement se sont élevées à 140 000 euros, ce qui permet de doter des collèges parisiens.

En ce qui concerne le 13^e, sur l'année 2022, ont été dotés en armoires froides le collège Elsa Triolet ainsi que Moulin-des-Prés. Cela a permis aussi de remplacer le lave-vaisselle, dont la marque vous est donnée dans la délibération du collège Moulin-des-Prés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : On peut en effet s'abstenir de citer la marque.

Pas de demandes d'intervention ?

DASCO 28, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DASCO 46 Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2023

M. LE MAIRE : Nous passons au forfait pour les agents logés avec la DASCO 46.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire.

C'est une délibération qui nous permet de parler d'un sujet important : les logements de fonction dans les établissements publics locaux d'enseignement pour les principaux, les CPE, les gestionnaires ayant une nécessité absolue de service.

La Ville de Paris développe beaucoup d'efforts pour rénover et entretenir ces logements de fonction. Les charges locatives sont remboursées à l'établissement sous réserve des franchises fixées par la collectivité territoriale de rattachement, c'est-à-dire la Ville de Paris, selon des directives données dans le code de l'éducation.

Pour l'année 2023, le montant de la dotation n'a pas été augmenté par l'État. Ces prestations sont donc reconduites à l'identique pour les chefs d'établissement, leurs adjoints, les gestionnaires, les conseillers d'éducation, les secrétaires ou les personnels soignants ? Cela représente 1 837 euros annuels en cas de chauffage collectif et 2 450 euros sans chauffage collectif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Vincent.

Je sou mets donc la D ASCO 46 aux voix.

Qui vote pour ? Merci. Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023 DAE 27 Subventions (5 686 000 euros) et conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

M. LE MAIRE : Nous passons à Juliette SABATIER avec le volet insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA, un petit débat d'actualité, même si cette délibération n'y est pas directement liée.

Juliette SABATIER : Merci, Monsieur le Maire. Le lien n'est pas tout à fait direct, puisqu'il s'agit en l'occurrence de verser 5 686 000 euros à 102 structures, et par structures, on entend des associations intermédiaires, des entreprises d'insertion, des chantiers et ateliers d'insertion, des régies de quartier, des entreprises de travail temporaire et d'insertion.

Ces 102 structures ont pour point commun de faire de l'insertion par l'activité économique. La Ville les soutient dans le cadre d'un programme qui s'intitule Boost Emploi et qui vise à mieux soutenir l'accompagnement et l'encadrement des salariés en insertion.

En 2022, cela représentait 6 535 salariés, soit environ 2 230 équivalents temps plein. La Ville a l'ambition forte de doubler le nombre de salariés accompagnés sur la mandature.

Je ne ferai pas le catalogue des différentes structures. 11 concernent le 13^e arrondissement. Je vous épargne également les sommes et les équivalents temps plein. Je vous donnerai toutefois quelques exemples qui parleront à tous.

Bien entendu, nous souhaitons subventionner l'Armée du salut et la Cité du refuge 14,25 ETP pour 90 000 euros, les Œuvres de la mie de pain, 42,93 ETP pour 202 000 euros ou encore TELA 13, 35 ETP pour 77 000 euros.

Ces illustrations montrent que les subventions sont divisées de façon proportionnelle au nombre d'équivalents temps plein et dans la limite de ce qui a déjà été financé l'année dernière.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Juliette SABATIER.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas.

DAE 27, qui vote pour ? Merci. Qui votre contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DSOL 9 Subvention (230 500 euros à 12 associations et avenants à CPO avec 5 d'entre elles pour leurs actions de vacances et loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit aux familles.

M. LE MAIRE : Je passe la parole tout de suite à Caroline MILLET pour les actions de vacances loisirs en direction des personnes en situation de handicap.

Caroline MILLET : Merci, Monsieur le Maire.

La politique parisienne en matière de handicap, d'inclusion, d'accessibilité universelle encourage, comme vous le savez, les initiatives associatives favorisant l'accès aux vacances et aux loisirs qui constituent un enjeu de développement personnel et collectif. Véritable vecteur d'inclusion, les loisirs favorisent le lien social et répondent aux aspirations des personnes en situation de handicap en termes de participation à la vie de la cité.

Le présent projet de délibération a pour objet de vous proposer d'accorder des subventions pour un montant total de 230 500 euros à 12 associations.

Pour le 13^e, trois associations sont concernées : l'APF France Handicap, Loisirs Pluriel de Paris 13 et le Réseau Môm'artre. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je ne vois pas de mains se lever.
DSOL 9, qui vote pour ? Merci. Qui votre contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DSOL 56 Subventions (490 000 euros) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

M. LE MAIRE : Nous revenons à Juliette SABATIER pour un sujet qui nous intéresse particulièrement et sur lequel on se mobilise : l'inclusion numérique.

Juliette SABATIER : Merci. Rien de très nouveau, nous sommes toujours dans le cadre de la Stratégie parisienne d'inclusion numérique et il s'agit ici d'attribuer des subventions à 28 associations.

Le 13^e est concerné par six d'entre elles. Pour l'essentiel, ce sont des reconductions que je ne vais pas développer trop longuement. Il s'agit notamment de :

- ASTS, que nous connaissons bien.
- Emmaüs Connect à la fois sur le versant accompagnement et sur le versant matériel.
- PIMMS Médiation Paris pour lequel nous avons déjà adopté une subvention précédemment et dont nous avons adopté le changement de dénomination.
- Bibliocité qui est l'association porteuse du festival Numok consacré cette année à l'e-sport dans les bibliothèques.
- Les Jardins numériques qui nous rendent de grands services dans l'arrondissement.
- Et nous votons une subvention pour l'association KEUR KAMER.

Je ne développe pas davantage, mais je peux vous apporter des précisions si vous le souhaitez.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Juliette SABATIER.

Il n'y a pas de demandes d'intervention.

DASCO 56, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DAC 10 Subvention (680 000 euros) à la Société coopérative d'intérêt collectif De rue et de cirque (13^e) et avenant à convention.

M. LE MAIRE : Nous passons aux délibérations qui ont trait à la culture avec plusieurs subventions d'associations qui portent des équipements, des lieux ou des manifestations qui nous sont chers dans le 13^e. On commence par la société coopérative De rue et de cirque, dont nous parlions tout à l'heure. La DAC 10.

Philippe MOINE : Une subvention à 2r2c qui le principal opérateur des arts de la rue et du cirque à Paris qui est implanté dans le 13^e arrondissement. Une particularité par rapport aux années précédentes, le lieu qui leur a été dévolu, La Fabrique artistique, rue Watt a été officiellement inauguré cette année.

M. LE MAIRE : C'était une ré-inauguration.

Philippe MOINE : Oui, une ré-inauguration après travaux. C'est un lieu tout à fait adapté pour l'accueil de compagnies, pour un travail de longue haleine qui implique un certain nombre de dépenses de fonctionnement supplémentaires.

À la suite d'un premier acompte de 290 000 euros que nous avons voté en décembre dernier, un complément de 390 000 euros est proposé, soit une augmentation de 100 000 euros par rapport à l'année précédente en raison des frais de fonctionnement liés à ce nouveau lieu, rue Watt.

J'en profite pour dire que 2r2c est l'un des piliers du Treize'Estival que nous avons lancé l'année dernière. Cette année, Treize'Estival aura lieu du 15 au 24 mai avec notamment 2r2c, le Théâtre 13, le centre Mandapa, le conservatoire, la Fondation Pathé et de nombreux acteurs culturels de l'arrondissement. Mais il est vrai que 2r2c en est l'un des piliers principaux.

M. LE MAIRE : Ce sera du 15 au 24 juin. On est pressés, mais pas à ce point-là. Merci beaucoup, Philippe MOINE. Il n'y a pas de demandes d'intervention.

DAC 10, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 32 VOIX (DONT 5 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (Mme ESTIENNE, MM. OLIVIER, SHOUKRY et POUVOIR M. LE)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DAC 19 Subvention (960 000 euros) et avenant à convention avec l'association parisienne pour l'animation culturelle et sportive (APACS/Théâtre 13).

M. LE MAIRE : Nous passons à la DAC 19, cette fois-ci pour le Théâtre 13. J'en profite pour rendre hommage à Colette NUCCI qui nous a quittés très récemment et cela nous a évidemment beaucoup affectés, vu ce qu'elle a apporté au développement et à la reconnaissance du Théâtre 13. Je laisse la parole tout de suite à Philippe MOINE.

Philippe MOINE : Effectivement, les dirigeants actuels du Théâtre 13 ont été très affectés par la disparition de Colette NUCCI qui a dirigé le théâtre pendant plus de 20 ans avant de laisser la direction à Lucas BONNIFAIT en 2021. Elle a beaucoup contribué à donner une identité à ce théâtre tourné vers le soutien aux jeunes compagnies. Une soirée d'hommage à Colette NUCCI sera organisée à la rentrée de septembre en lien avec la mairie. Vous en serez bien sûr tous informés.

Il s'agit donc ici de renouveler la subvention annuelle au Théâtre 13. Un acompte de 475 000 euros a été voté et versé à la fin de l'année dernière. Il est proposé un complément de 485 000 euros, ce qui porte la subvention totale à 960 000 euros.

Je veux juste souligner que c'était la première saison entièrement prise en charge par Lucas BONNIFAIT puisque la précédente avait été menée conjointement avec Colette NUCCI, ce qui donne l'occasion de s'inscrire dans une certaine continuité, c'est-à-dire toujours le soutien aux jeunes compagnies tout en ayant une orientation différente avec davantage de pièces programmées autour des questions de société. Cela se traduit notamment par un rajeunissement du public.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Philippe.

Je fais voter la DAC 19.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

2023 DAC 113 Subvention (3 000 euros) à l'association Lézarts de la Bièvre (13e).

M. LE MAIRE : On passe au Lézarts de la Bièvre avec la DAC 113 pour une subvention évidemment plus modeste.

Philippe MOINE : Subvention modeste de 3 000 euros. Il s'agit du renouvellement de la subvention attribuée chaque année au Lézarts de la Bièvre pour l'organisation notamment des journées portes ouvertes. Comme chaque année, ce sera le deuxième week-end de juin, le week-end des 10 et 11 juin. C'est une association qui regroupe des artistes et artisans d'art des 5^e et 13^e arrondissements sur le parcours de la Bièvre. Aux journées portes ouvertes qui marquent un temps fort s'ajoutent également des expositions accueillies soit par la mairie du 5^e soit par la mairie du 13^e ainsi que des œuvres de *street art* réalisées à l'occasion des portes ouvertes. C'est l'une des associations les plus dynamiques du 13^e.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je la soumetts tout de suite à vos suffrages.

DAC 113, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DAC 373 Subventions (900 000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens.

M. LE MAIRE : Nous passons aux conventions avec les établissements cinématographiques parisiens d'art et d'essai. Nous sommes concernés par l'Escurial dans le 13^e.

Philippe MOINE : Là encore, une subvention habituelle qui correspond au soutien de la Ville de Paris aux cinémas d'art et d'essai pour tout ce qu'ils apportent, en particulier les films produits systématiquement en VO, les rétrospectives, les festivals et la participation à un certain nombre d'activités programmées par les mairies.

Nous sommes effectivement concernés par l'Escurial pour un montant de 20 000 euros

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Philippe. Je la fais voter tout de suite.
DAC 373, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DAC 81 Subventions (123 000 euros) à des établissements au titre de leurs activités culturelles et conventions avec les associations La Caserne Éphémère, Union des Musiciens de Jazz.

M. LE MAIRE : DAC 81, on passe à l'UMJ notamment.

Philippe MOINE : C'est une délibération qui regroupe des subventions à plusieurs structures musicales. Nous sommes concernés ici par le Centre Mandapa, l'Union des Musiciens de Jazz et la péniche El Alamein. Le Centre Mandapa, tout le monde le connaît, est installé rue Wurtz.

C'est une subvention annuelle de 21 000 euros en soutien aux activités nombreuses de cette association autour des arts indiens, mais pas seulement. On a souvent eu l'occasion d'évoquer le soutien à différentes cultures du monde et l'organisation chaque année d'une série de programmations autour d'une culture spécifique. Cette année, c'était le passeport pour la Grèce.

J'en profite aussi pour dire qu'il y aura tout à l'heure une autre délibération relative à la dénomination de la place située devant le Centre Mandapa qui portera le nom de Milena SALVINI, la fondatrice du Centre Mandapa.

L'Union des Musiciens de Jazz, c'est une structure très importante installée au Frigo qui comporte 4 studios d'enregistrement et qui joue un rôle très important pour des ensembles de jazz professionnels et amateurs. C'est un acteur très important dans le milieu du jazz français. Il s'agit de lui attribuer une subvention de 40 000 euros.

La péniche El Alamein, que vous connaissez aussi, est une des péniches du quai de la Gare qui a pour particularité d'apporter un soutien aux musiques actuelles en mettant sa salle de spectacle à disposition dans de très bonnes conditions. La salle est mise à disposition et El Alamein tire ses recettes de ses activités de bar et d'une subvention relativement modeste de la Ville de 12 000 euros, mais qui s'inscrit dans le soutien aux musiques émergentes.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. J'en profite pour vous indiquer qu'il y a eu des remises en concurrence de quelques lieux d'exploitation de péniches culturelles en face de la BNF où la péniche El Alamein a d'ailleurs été renouvelée et avec l'arrivée prochaine d'un lieu dédié à la photographie.

Le Bateau Phare est par ailleurs en cours de rénovation et devrait reprendre prochainement ses activités. D'ici là, les terrasses sont évidemment exploitées.

Je vais soumettre à vos voix la DAC 81.
Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DAE 32 Conventions et subventions (337 700 euros) pour dix structures engagées dans la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réemployables.

M. LE MAIRE : Je passe à Danièle SEIGNOT concernant des subventions et des conventions pour essayer d'opérer des transitions sur l'utilisation d'emballages à usage unique.

Danièle SEIGNOT : Oui, Monsieur le Maire, je vous remercie.
Effectivement, l'année dernière, ce Conseil d'arrondissement avait déjà adopté des subventions pour des associations qui travaillaient beaucoup dans l'utilisation d'emballages à usage unique et d'emballages réemployables. Cette année, la Ville de Paris a relancé un appel « Paris s'emballa pour le réemploi », mais l'a orienté essentiellement vers le secteur de l'événementiel.
Dans cette délibération, nous vous proposons de subventionner plusieurs associations pour un montant de 337 000 euros, mais le 13^e est particulièrement intéressé, et cela va plaire à mon collègue en charge des sports, par le comité d'organisation des championnats du monde d'athlétisme paralympique 2023 qui va organiser au stade Charléty, dans le 3^e, les championnats mondiaux d'athlétisme paralympique. Ce comité a l'intention d'organiser et d'améliorer l'offre de distribution d'eau par des fontaines à eau, des gourdes distribuées gratuitement au staff, des gobelets. Ce projet devrait permettre d'éviter l'utilisation de 52 000 bouteilles et réduire d'environ 1,4 tonne les déchets.
Je pense que c'est intéressant et je propose qu'on leur accorde une subvention de 17 000 euros pour l'achat de gobelets réemployables.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Danièle SEIGNOT.
Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
DAE 32, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DAE 91 Budget Participatif — Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (546 000 euros) et adhésion (10 000 euros) en faveur de l'économie circulaire.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DAE 91 avec cette fois-ci un projet en lien avec l'économie circulaire adopté via le budget participatif.

Danièle SEIGNOT : Ces subventions concernent l'économie circulaire et le 13^e est particulièrement concerné par l'association Les Deux Rives, quartier circulaire, que je vous avais déjà présentée en 2021. La Ville de Paris est membre fondateur de cette association. La subvention de cette année est de 10 000 euros. Elle correspond à l'appel à cotisation pour permettre à cette association de poursuivre ses activités.

Il s'agit effectivement d'essayer de trouver des synergies entre le 12^e et le 13^e pour réduire l'impact environnemental des activités économiques. Il y a 22 adhérents, dont la RATP. Ils vont essayer de trouver des moyens d'améliorer la collecte par la voie fluviale et je pense qu'un événement est prévu à la rentrée pour la collecte des gros encombrants pour les particuliers.

Je vous propose donc d'adopter cette subvention et de leur attribuer 10 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Danièle SEIGNOT. Pas de demandes d'intervention.
DAE 91, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci à vous.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DAC 254 Subventions (23 000 euros) à neuf associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022.

M. LE MAIRE : On passe à Alexandre COURBAN avec la DAC 254. Ce sont des subventions à des associations historiques, dont la SHA.

Alexandre COURBAN : Oui, merci Monsieur le Maire. Nous sommes effectivement concernés par la demande d'une subvention à hauteur de 3 000 euros pour la Société d'Histoire et d'Archéologie, la SHA présidée par Maud SIROIS-BELLE que vous êtes nombreux et nombreuses à connaître ici, tout comme l'activité de la SHA qui en 2022 a organisé diverses conférences, rencontres, promenades, dont une assez originale puisqu'il s'agissait d'une rencontre à l'occasion de la sortie du timbre Premier jour en hommage à Frédéric PASSY, premier lauréat du Prix Nobel en 1901.

M. LE MAIRE : Exactement. Pas de demandes d'intervention.

DAE 254, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité pour la SHA, je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DAC 256 Subventions (46 800 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

M. LE MAIRE : On passe à la FNACA avec la DAC 256.

Alexandre COURBAN : La DAC 256 pour la FNACA, la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie, comme chaque année. Comme vous le savez, la FNACA du 13^e est présidée par Annick SICART et son vice-président est Jean-Michel MOLÉ. L'un et l'autre sont toujours présents aux différentes cérémonies organisées au monument aux morts boulevard Blanqui.
Il est proposé une subvention de fonctionnement de 1 000 euros pour le comité du 13^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

DAE 256, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DAC 316 Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de l'imprimerie de Claude Oudeville et de son activité clandestine durant la Seconde Guerre mondiale au 88 boulevard de l'Hôpital, à Paris 13.

M. LE MAIRE : On passe à deux plaques commémoratives. La première, c'est la DAC 316.

Alexandre COURBAN : La DAC 316 fait suite au vœu que nous avons adopté en Conseil d'arrondissement en mars de l'année dernière à l'occasion du 80^e anniversaire de l'ouvrage de Vercors *Le Silence de la mer*, dont vous vous souvenez que les 350 premiers exemplaires ont été imprimés au 88 boulevard de l'Hôpital par Claude OUDEVILLE.

Il est donc proposé que le vœu que nous avons adopté devienne une délibération pour que la plaque puisse être apposée.

M. LE MAIRE : Voilà et j'en profite pour dire que le cheminement des plaques et dénominations a été à juste raison réduit. Il y aura toujours une commission parisienne de régulation, mais il n'est plus nécessaire de passer par les vœux. On pourra donc faire des propositions et les faire passer directement en délibération, ce qui nous simplifiera la tâche.

DAC 316, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DAC 322 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lucienne Miltsztayn au 16 rue du Moulin-des-Prés à Paris 13^e.

M. LE MAIRE : On passe à la DAC 322, une autre plaque commémorative.

Alexandre COURBAN : Qui fait suite également à un vœu proposé au Conseil d'arrondissement, au mois de juin de l'année dernière, pour rendre hommage à Lucienne DANIEL, épouse MILTSZTAYN, Juste parmi les nations, blanchisseuse rue du Moulin-des-Prés et qui, par son action, au cours de la Seconde Guerre mondiale a contribué à nourrir et cacher neuf personnes en pleine occupation, au cœur de la capitale, ce qui n'était évidemment pas une mince affaire.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. On en profitera pour organiser cette année une cérémonie pour honorer des Justes du 13^e. Je pense qu'il est bien d'honorer ces mémoires et j'espère qu'on pourra y associer des scolaires, ce qui est toujours évidemment plus intéressant

DAE 322, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DU 65 Substitution de la dénomination place André et Françoise Trannoy à celle de place André Trannoy (13e).

M. LE MAIRE : Nous passons à une dénomination pour associer la femme d'André TRANNOY à la place qui porte son nom. C'est toujours Alexandre COURBAN qui la rapporte.

Alexandre COURBAN : La DU 65 vise à ajouter le prénom de la femme d'André TRANNOY, Françoise TRANNOY, décédée en mai 2001.

Vous vous souvenez qu'André TRANNOY était le fondateur et président de l'Association des Paralysés de France, l'APF, association à laquelle sa femme a également beaucoup contribué. Il semblait donc logique, y compris dans le cadre de l'action de mise en valeur des personnalités féminines dans les rues de la capitale, d'ajouter le nom de cette femme sur cette plaque.

M. LE MAIRE : Bien entendu et c'est une demande portée par l'APF également. DU 65, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DU 67 Dénomination place Jean de Bueil (13e).

M. LE MAIRE : Une autre dénomination pour Jean de BUEIL qui vient du conseil de quartier, me semble-t-il. Toujours Alexandre COURBAN.

Alexandre COURBAN : Tout à fait, une dénomination qui a été portée par le conseil de quartier n° 7 et qui vise à ajouter dans le quartier Jeanne d'Arc à l'intersection Dunois, Xaintrailles et Domrémy, des noms qui sont évidemment en lien avec Jeanne d'Arc, l'un de ses compagnons d'armes Jean de BUEIL qui, jusqu'à présent n'était pas honoré à Paris et dans le 13^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci, je la soumetts tout de suite à vos suffrages.

DU 67, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Bérengère veillera à ce que l'on informe le conseil de quartier à la fin de la procédure. Et il faudra organiser une inauguration avec eux. Je pense qu'on les laissera prendre les manettes.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Projets de délibérations propres

13 2023 10 Adoption de la procédure d'urgence.

M. LE MAIRE : Nous passons à l'ordre du jour complémentaire. Il nous faut adopter la procédure d'urgence. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
LA PROCÉDURE D'URGENCE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Projets de délibérations soumis pour avis

2023 DDCT 69 Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable favorisant la transition écologique dans les quartiers populaires parisiens — Subventions (123 900 euros) à 29 associations

M. LE MAIRE : Nous passons à Wilfried BETOURNÉ qui rapporte la DDCT 69 concernant l'alimentation durable.

Wilfried BETOURNÉ : Il s'agit dans cette délibération d'adopter une subvention d'un montant total de 123 900 euros à l'échelle parisienne pour 29 associations pour une alimentation variée équilibrée, accessible et durable.

Dans le 13^e arrondissement, nous sommes concernés par 18 000 euros de subventions avec des associations qu'on connaît bien :

- RESOQUARTIER pour un projet de *food truck* visant à répondre à la précarité alimentaire de façon écoresponsable et les maraudes solidaires qu'ils organisent autour de l'alimentation.
- GDIE pour l'accompagnement des habitants dans la création d'un jardinet mobile dans la cour Chevaleret.
- ORIGINE pour l'organisation d'ateliers de jardinage pour les habitants.
- SOLIDAYA pour l'animation d'ateliers santé, nutrition, et gaspillage alimentaire. Il s'agit d'allier prévention et écoresponsabilité.
- URBANESCENCE pour le développement d'ateliers ouverts à tous autour de 13^e Inf uz, les tisanes de la Petite Ceinture. C'est un projet intéressant d'agriculture urbaine et de circuits courts.

Les subventions sont comprises entre 2 000 et 2 500 euros. Je n'entrerai pas dans le détail, mais le montant total des subventions dans le 13^e arrondissement est de 18 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Ce sont des soutiens évidemment limités, mais très importants pour ces associations pour qu'elles puissent poursuivre leurs activités.

Je vais donc faire voter la DDCT 69.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 SG 13 Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire, mise en place d'un tarif précarité sociale sur le parc municipal.

M. LE MAIRE : Nous revenons à Johanne KOUASSI pour les règles de détermination du quotient familial que l'on doit formellement adopter.

Johanne KOUASSI : Oui, il s'agit là d'une délibération technique. L'idée, c'est de pouvoir harmoniser la formule de calcul du quotient familial pour l'ensemble des prestations proposées par la Ville et les structures associées, à savoir la petite enfance, le périscolaire et tout ce qui est relève de la DASCO et de la DJS pour la partie centres d'animation et tarification des prestations sportives. C'est vraiment très technique,

car cela n'aura pas d'effets importants. Il s'agit de s'aligner sur les règles mises en place par la CAF et à simplifier les choses.

À terme, l'objectif de la Ville est de développer un site Internet sur lequel les familles auront accès à l'ensemble des services sur le même outil, ce qui simplifiera le quotidien de toutes et tous.

M. LE MAIRE : C'est évident. Et l'on va espérer que Portail famille marche correctement.

Je soumetts aux voix la SG 13.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DVD 25 Adaptation de conventions de délégation de service public de parcs parisiens de stationnement. Avenants et protocoles afférents aux contrats correspondants.

M. LE MAIRE : Antoine GUILLOU maintenant pour la DVD 25 relative aux DSP de parcs de stationnement.

Antoine GUILLOU : Merci, Monsieur le Maire, c'est une délibération qui porte sur la modification des conventions de certaines délégations de service public de parcs de stationnement. Il s'agit d'avenants assez communs qui visent généralement à prendre en compte les investissements réalisés par les délégataires pour la modernisation et la mise aux normes des parcs, mais aussi l'installation de bornes de recharges électriques par exemple, ainsi que la prise en compte de l'impact économique des années Covid sur les délégataires, ce qui conduit généralement à un allongement des durées de délégation.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ?

DVD 25, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DAE 19 Convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraîchissement dans les zones d'attractivité touristique (550 000 euros).

M. LE MAIRE : Nous passons à une convention avec Eau de Paris pour des opérations de rafraîchissement dans les zones touristiques, pour des brumisateurs, etc.

Alexandre COURBAN : Il s'agit effectivement d'une politique de généralisation des fontaines à eau potable à Paris et particulièrement dans des lieux à forte attractivité touristique. La délibération précise bien que ces installations s'ajoutent à d'autres dispositifs c'est-à-dire que d'autres fontaines sont également installées dans des quartiers qui ne sont pas spécialement touristiques.

En l'occurrence, il s'agit d'une subvention de 550 000 euros pour l'installation de 19 fontaines de type Mât prévoyant à la fois un système pour boire, pour remplir des bouteilles et un système de brumisation. Le 13^e est concerné à travers le quartier de la BNF qui devrait accueillir beaucoup de monde, notamment à l'occasion des Jeux olympiques.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ? Je vous en prie, allez-y.

Intervenant : Monsieur le Maire, on va installer des fontaines et c'est une excellente nouvelle, mais a-t-on des nouvelles du plan WC ? C'est peut-être dans le PLU.

M. LE MAIRE : C'est à Danièle SEIGNOT de répondre.

Danièle SEIGNOT : Ce n'est pas Danièle SEIGNOT. Elle se décharge sur la voirie, sur la DVD qui chaque fois lui répond lorsqu'elle lui propose un emplacement que cela est compliqué. Je reconnais que trouver des emplacements pour installer des toilettes publiques est effectivement très compliqué. On va pouvoir installer des toilettes à la sortie du métro Tolbiac vers la petite placette à l'angle de la rue du Château des rentiers et de la rue Tolbiac, vers le Naturalia.

Sur la placette, on ne peut pas le faire. J'ai demandé trois fois de suite à la DVD, ce n'est pas possible, mais cela devrait l'être de l'autre côté, vers la station de métro. Mais je reconnais qu'il est toujours très compliqué de trouver des emplacements.

Après sur les lieux festifs, on fera installer des WC provisoires, mais on a complètement abandonné l'idée des uritrottoirs.

M. LE MAIRE : Une précision d'Éric.

Éric OFFREDO : On a en ce moment des déclarations préalables pour le remplacement de toutes les toilettes DECAUX par de nouvelles toilettes à la pointe de la technologie. Il faut que vous le sachiez. C'est une information importante.

À propos du PLU, j'en profite parce qu'on a oublié tout à l'heure de dire qu'une clef USB est à la disposition de chacun des élus. Le directeur général des services, qui est derrière moi, a la liste de ceux qui n'ont pas retiré leur clef USB.

M. LE MAIRE : Avec un virus intégré qui permettra de regarder précisément tout ce que vous faites. D'Æ 19, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DU 88 Dénomination place Milena Salvini.

M. LE MAIRE : Nous arrivons à la dénomination de la place Milena SALVINI, dont nous parlait Philippe MOINE de tout à l'heure.

Philippe MOINE : Et comme pour les délibérations présentées par Alexandre, cela fait suite à un vœu proposé par le conseil de quartier Butte-aux-Cailles/Daviel/Boussingault, puisque le centre Mandapa est installé dans ce quartier. Il s'agissait de proposer que le nom de Milena SALVINI, artiste, auteure et fondatrice du centre Mandapa avec son époux en 1975 soit donné à la placette qui se situe à l'intersection des rues Vergniaud et Wurtz devant le centre Mandapa.

Ce sera donc chose faite de suite à l'adoption de cette délibération.

M. LE MAIRE : Voilà et avec une inauguration le 22 juin. C'était d'autant plus important d'inscrire cette délibération à ce Conseil. Nous allons donc l'inaugurer en même temps que les festivités de notre nouveau festival.

Je vais faire adopter cette délibération.

DU 88, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 35 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**NPPV : M. ANTOINE GUILLOU NE PREND PAS PART AU VOTE
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

2023 DSOL 46 Aide Alimentaire. Subventions de fonctionnement ; et subventions d'investissement (Montant total : 121 858 euros) en faveur de personnes et de familles démunies. Avenant et conventions.

M. LE MAIRE : Nous passons à la dernière délibération avant les vœux. Je laisse donc la parole à Juliette SABATIER pour la DSOL 46 qui porte sur l'octroi de subventions pour venir en aide à des familles démunies.

Juliette SABATIER : Oui, des subventions dans le domaine de l'aide alimentaire. Rien de très nouveau là non plus, puisqu'il s'agit d'attribuer des subventions d'investissement et de fonctionnement à des structures et associations bien connues.

Nous sommes concernés évidemment par la subvention de 50 000 euros pour la Banque Alimentaire de Paris et d'Île-de-France (BAPIF) qui est un peu mère de toutes les autres en matière d'aide alimentaire puisqu'elle assure collecte et récupération d'invendus pour les redistribuer ensuite à de nombreuses associations.

Pour le 13^e, nous sommes concernés par 5 000 euros à attribuer à l'Association Générale des Étudiants de Paris pour l'épicerie solidaire Agorae. Elle en anime deux pour être exacte, mais pour le 13^e, il s'agit de l'épicerie Agorae.

Et enfin, une subvention pour Solidaya, dont nous avons parlé tout à l'heure. C'est la suite d'une première subvention que nous avons votée l'année dernière pour l'acquisition d'un camion frigorifique. En réalité, il s'agit de transformer un camion en camion frigorifique. Le camion a été acheté et il faut 25 000 euros pour sa transformation en frigo.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Juliette SABATIER. Pas de demande d'interventions ?

Je vais faire adopter cette dernière délibération.

DSOL 46, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Question

Q13 2023 03 Questions orales relatives à des faits de violences et de harcèlements qui se seraient produits au Collège Évariste GALOIS sur des mineurs de moins de 15 ans posées par Chang-Hua PENG.

M. LE MAIRE : Nous revenons aux questions et aux vœux. Je laisse toute de suite la parole à Monsieur Chang Hua PENG sur le collège Évariste GALOIS. Nous ferons une réponse à deux voix avec Vincent BOULET parce que j'ai eu la DASEN au téléphone juste avant le Conseil.

Chang Hua PENG : Merci, Monsieur le Maire. En tant qu'élu, j'ai été alerté par des faits relativement graves de violences et de harcèlement. Ce sont essentiellement des parents d'élèves qui sont inquiets de cette situation. Ils s'inquiètent notamment pour la rentrée prochaine. Ils souhaiteraient savoir si les autorités municipales pouvaient intervenir, car il y a vraiment une inquiétude. Je vous remercie.

Vincent BOULET : Monsieur PENG, merci pour votre question. Il y a effectivement une inquiétude à propos d'une professeure dont le comportement vis-à-vis de certains de ses élèves est problématique. Ce sont les signaux qui nous ont été remontés par la communauté scolaire du collège, la principale du collège et les parents d'élèves. C'est une situation que nous suivons.

Le collège, qui soutient les enfants, a mis en place un certain nombre de mesures pour changer certains élèves de classe, mais il est du ressort du rectorat d'apporter une solution puisqu'il a la compétence en termes de gestion du corps professoral.

Pour répondre à votre question, nous avons fait deux choses. Une première chose qui n'est pas en lien direct avec cette situation, mais qui permet néanmoins de faciliter la vie dans le collège. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises, avec Monsieur le Maire, auprès du rectorat pour stabiliser le poste de CPE au collège Évariste GALOIS. Il y avait en effet une forte instabilité, voire une vacance du poste de CPE.

On parlait tout à l'heure des logements de fonction. Nous avons fait réhabiliter le logement de fonction, ce qui permet aussi de faciliter le recrutement. Il y a donc maintenant un CPE à demeure au collège, ce qui permet aussi de voir quelles solutions peuvent être apportées à cette situation.

Et sur le cas particulier sur lequel vous nous questionnez, avec Monsieur le Maire, nous avons interpellé la DASEN pour qu'une solution concrète et rapide soit trouvée s'agissant de cette professeure.

M. LE MAIRE : Nous l'avons fait formellement par écrit et je l'ai eu au téléphone aujourd'hui pour lui dire que nous aimerions que cela soit traité dans un délai raisonnable. C'est l'assurance qui m'a été donnée. Voilà, Monsieur PENG. J'espère que vous pourrez faire état de cette réponse à vos interlocuteurs.

Vœux

V13 2023 05 Vœu relatif au soutien à apporter à la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), visée par des attaques de la part du ministre de l'Intérieur et de la Première ministre face à son travail et à ses positions de défense des droits et libertés fondamentaux, notamment de la liberté d'expression et du droit de manifester dans notre pays déposé par Marie Atallah, Wilfried Bétourné et les élu.e.s du groupe écologiste du 13^e.

M. LE MAIRE : Nous passons au vœu n° 5 sur un soutien à la Ligue des Droits de l'Homme.

Marie ATALLAH : Merci, Monsieur le Maire. Ce vœu porte sur le soutien apporté à la Ligue des Droits de l'Homme qui a été visée par des attaques de la part du ministre de l'Intérieur ainsi que de la Première ministre face à son travail et ses positions de défense des droits et des libertés fondamentaux, notamment la liberté d'expression et du droit de manifester dans notre pays.

C'est à la date du 5 avril 2023, lors d'une audition par les sénateurs sur l'épisode des manifestations contre la réforme des retraites et toute la violence que l'on connaît, venant de toute part, que le ministre de l'Intérieur s'en est pris à la Ligue des Droits de l'Homme pour avoir fait son travail de surveillance de l'usage de la force par les forces de l'ordre lors des manifestations contre la réforme des retraites et contre la méga-bassine à Sainte-Soline.

Cette situation a provoqué un tollé. Elle a provoqué des réactions multiples de toute part qui ont afflué sur la France venant de l'ONU, de la Défenseure des droits, de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), dont fait d'ailleurs partie la Ligue des Droits de l'Homme et du Conseil de l'Europe. Toutes ces instances connues et reconnues officiellement et qui ont la mission de contrôle de

l'application de nos droits et libertés fondamentaux et de tous les articles de la Déclaration internationale des droits de l'homme ont réagi en alertant le gouvernement sur la violence dans notre pays lors des manifestations. Elles ont par ailleurs alerté sur la responsabilité de l'État dans sa mission de désescalade de la violence et de l'atteinte grave au droit de manifester et à l'indépendance des associations.

Tout ceci est une atteinte grave à notre démocratie. Les conséquences portent surtout sur la qualité de notre démocratie et la qualité de la gouvernance chargée de protéger notre démocratie.

Face à la mobilisation de tous ces acteurs et de toutes ces instances pour la défense des droits de l'homme et de nos libertés, face à la mobilisation des acteurs nationaux sur le terrain et de la presse qui s'est emparée du sujet — le journal L'Humanité a ainsi lancé un appel « Ne touchez pas à la Ligue des Droits de l'Homme » qui a rassemblé plus de 1 000 signataires en quelques jours — nous, élus de la République, nous, collectivités locales qui travaillons avec la Ligue des Droits de l'Homme sur notre territoire, dans notre arrondissement et avec qui nous avons un partenariat privilégié pour mener des actions d'information de tous les publics sur les questions des droits humains en France et dans le monde, devons également nous mobiliser.

J'aimerais rappeler que la Ligue des Droits de l'Homme est notre partenaire privilégié pour célébrer tous les ans du 1^{er} au 10 décembre la Journée internationale des droits humains. Nous menons ainsi toute une programmation d'actions avec la Ligue comme avec d'autres acteurs locaux de l'arrondissement.

Nous, élus de la République, nous considérons qu'il y a vraiment une dérive autoritaire et une atteinte grave aux libertés, aux droits des associations et à leur indépendance.

Pour répondre à ces attaques envers la Ligue des Droits de l'Homme qui est l'association la plus ancienne de défense des droits de l'homme en France et qui incarne cette défense des droits fondamentaux, nous proposons que les membres de notre Conseil d'arrondissement réaffirment leur attachement au respect des droits de l'homme et du citoyen et déclarent leur soutien total à la Ligue des Droits de l'Homme en exprimant tout particulièrement le respect de sa liberté et de son indépendance, conformément aux termes de la Constitution de la République, car c'est la Constitution qui garantit les droits fondamentaux et la Ligue est l'une des instances qui surveille l'application de ces droits et leur respect dans notre quotidien, et notamment lorsqu'il s'agit de la liberté d'expression et de la liberté de manifester dans notre pays.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Marie ATALLAH. Merci beaucoup. Il y a plusieurs demandes de prise de parole.

Chang Hua PENG : Merci, Monsieur le Maire. Je suis effectivement attaché au principe des droits fondamentaux qui ont été développés assez longuement et l'on ne peut que saluer le travail accompli par la Ligue des Droits de l'Homme depuis sa création jusqu'à nos jours, néanmoins la motivation de ce vœu me dérange. Je crois qu'il convient de condamner les violences de manière générale, car toute violence est illégitime. Et j'ai vu des violences à l'encontre des forces de l'ordre et de certains fonctionnaires, ce qui est à mon sens particulièrement choquant.

Je m'abstiendrai donc sur ce vœu, car la motivation ne me semble pas équilibrée.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur PENG. M. COURBAN a demandé la parole, puis Monsieur Jean-Baptiste OLIVIER.

Alexandre COURBAN : Merci, Monsieur le Maire. En quelques mots, le groupe communiste votera évidemment le vœu déposé par les élus verts dans la mesure où la première violence est celle du ministre de l'Intérieur qui s'attaque à la Ligue des Droits de l'Homme, créée en 1898 pour combattre l'injustice antisémite faite au capitaine Dreyfus.

La Ligue des Droits de l'Homme qui, tout au long de son histoire, s'est illustrée pour la défense de l'ordre républicain et pour le droit de manifester. Et l'on croit parfois revenir aux heures sombres de l'Histoire où seul le régime de Vichy avait osé s'attaquer à la Ligue des Droits de l'Homme, à dissoudre l'association et à confisquer ses archives, ce qui avait donné lieu dans certaines grandes entreprises à la publication de la

liste des membres de l'association qui ont été pour certains exclus de leurs responsabilités et pour d'autres déportés. Bref, il me semble qu'il y a là un sous-entendu inacceptable et lourd de conséquences de la part de Gérard Darmanin.

Quand on regarde l'action menée dans le 13^e arrondissement par la section 5^e et 13^e de la Ligue des Droits de l'Homme, on est en droit d'attendre de l'ensemble des élus de la République et de tous les républicains un soutien sans faille à cette association, indépendamment du point de vue que l'on peut avoir dans le débat d'idées ou sur la façon dont certaines forces peuvent s'exprimer. Jamais la Ligue des Droits de l'Homme n'a alimenté les divers groupes black blocs, gauchistes et autres agitateurs qui parfois peuplent les manifestations.

M. LE MAIRE : Merci, Alexandre COURBAN. On va peut-être terminer et avancer vers le vote. Monsieur OLIVIER ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci. Je ne suis pas là pour défendre le gouvernement. Ce n'est pas mon habitude. Mais je ne vois pas le lien avec le 13^e arrondissement. C'est une délibération à caractère politique pour soutenir une association politique avec laquelle vous travaillez beaucoup et qui vous soutient politiquement. En conséquence, nous ne prendrons pas part au vote.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas si elle nous soutient. Je ne sais pas si la LDH accepterait une telle orientation, mais elle a en tout cas une antenne dans le 13^e et elle est présente à toutes les grandes manifestations que nous organisons, notamment la rentrée associative du 13^e. Et pour le coup, il y a là un vrai lien avec le 13^e.

Je vais faire adopter ce vœu.

Marie ATALLAH : Je ne vais pas m'attarder, mais je veux juste dire que c'est un vœu qui porte sur l'indépendance des associations. Nous sommes là pour soutenir une association qui a été attaquée sur son indépendance. Quand le ministre de l'Intérieur menace de supprimer la subvention à une association, c'est très grave. Le politique n'a pas le droit de supprimer une subvention à une association. Ce n'est pas lui qui donne la subvention. C'est tout un comité pluraliste probablement. Ce sont les services et c'est basé sur la qualité du travail de l'association. Elle est membre de la Commission nationale des droits de l'homme. Le gouvernement consulte l'association sur la légalité de certaines lois qui touchent aux droits fondamentaux.

M. LE MAIRE : Merci, Marie ATALLAH, mais je crois que nous avons tous compris et l'on partage évidemment ce que tu dis.

Je vais donc faire voter ce vœu.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention de Monsieur PENG, comme il l'avait annoncé. Merci beaucoup.

POUR : 31 VOIX (DONT 5 POUVOIRS)

ABSTENTION : 5 (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER, SHOUKRY, PENG ET POUVOIR M. LE)

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

V13 2023 06 Vœu relatif aux moyens et réforme des lycées professionnels déposé par Jean-Noël Aqua et les élu.e.s du Groupe Communiste et Citoyens.

M. LE MAIRE : Nous passons au vœu n° 6 rapporté par Jean-Noël AQUA. Il s'agit de la réforme des lycées professionnels.

Jean-Noël AQUA : Je reviens sur les lycées professionnels, mais sous un nouvel angle suite aux déclarations du Président Macron de vouloir en faire une réforme d'ampleur, selon lui. Une réforme qui en

fait vise à :

- Allonger la durée des stages en entreprise ;
- À rémunérer ces stages par de l'argent public ;
- À fermer certaines filières pour les faire coïncider avec les besoins locaux des entreprises ;
- À revaloriser le salaire des enseignants, mais en leur proposant de travailler plus pour gagner plus.

Juste un élément de contexte, il y avait déjà eu de premiers ballons d'essai de cette réforme en octobre ou novembre dernier, qui avait suscité une levée de boucliers de la profession et abouti à son retrait. Mais le Président fait fi une fois de plus de l'avis des organisations syndicales.

Nous alertons par ailleurs sur le fait que l'augmentation de la durée des stages ne pourra que contribuer à la diminution du temps scolaire, ce qui fragilisera l'obtention du diplôme. On sait bien qu'il y a aujourd'hui une volonté de fragiliser les diplômes au profit des compétences. Mais ceci extrêmement dangereux, en particulier pour les populations qui ont l'habitude de fréquenter les lycées professionnels.

Le deuxième point que nous voulons souligner, c'est que la rémunération des stages par l'État vise *de facto* à donner une main-d'œuvre bon marché aux entreprises. Très souvent, on constate qu'il s'agit de tâches hyper répétitives et peu qualifiées sur lesquelles on met les stagiaires pour quelques semaines afin de remplacer des congés maladie ou autres.

Le troisième point, c'est que l'on parle vraiment d'une adéquation forcenée entre la carte des formations et les lycées pros qui, *de facto*, introduit une inégalité entre les jeunes. Si vous êtes né dans un territoire où il n'y a que de la formation à l'automobile, de fait, vous n'aurez pas d'autres choix que celui de l'automobile. Cela va fragiliser le parcours des élèves, puisqu'ils seront extrêmement dépendants de la formation initiale qu'ils auront eue. Ils n'auront pas eu l'occasion de découvrir autre chose.

Enfin, le quatrième point qui nous semble dangereux, c'est la rémunération supplémentaire qui serait donnée aux enseignants. Déjà, tirons notre chapeau aux enseignants français qui maintiennent à bout de bras un service public fragilisé sur de nombreux aspects, et en particulier sur celui des rémunérations. Les enseignants français sont en effet les moins bien payés d'Europe pour une charge de travail qui est la plus lourde. C'est vraiment l'une des raisons pour lesquelles on a du mal à recruter des enseignants. Le fait de toujours refuser l'augmentation du point d'indice pour ces enseignants et de ne leur proposer que de travailler plus pour gagner plus — car même si cela n'est pas dit en ces termes, c'est exactement ce que propose Emmanuel Macron — est évidemment inacceptable.

Pour celles et ceux qui seraient tentés de demander quel est le lien avec le 13^e, je rappellerai que nous avons cinq lycées pros dans notre arrondissement. Sur Paris, sept sites pros seront fermés cette année et d'autres sont à venir l'année prochaine, à cause de Madame Péresse et de la région Île-de-France. Nous savons que les lycéens professionnels sont un peu entre le marteau de l'État et l'enclume de la région Île-de-France. Nous voulons donc à nouveau tirer la sonnette d'alarme afin d'attirer l'attention sur le devenir de ces lycées professionnels et nous demandons d'interpeller l'État pour qu'il n'abonde pas dans le sens des déclarations d'Emmanuel Macron sur la réforme à venir des lycées professionnels et surtout qu'il y ait une réelle ouverture des négociations. On peut en effet revaloriser largement les lycées professionnels, une réforme est tout à fait possible, mais en concertation avec la communauté éducative, les organisations syndicales et une réforme qui ne vise pas juste à fermer des filières comme le fait la région Île-de-France. Pardon d'avoir été long.

M. LE MAIRE : Je me permets de dire qu'il serait bon d'accélérer un peu pour les vœux suivants. Pour ma part, je suis en pleine crise d'hypoglycémie malgré le chocolat de Danièle SEIGNOT. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Wilfried BETOURNÉ : Merci, Monsieur le Maire. Je suis moi aussi en hypoglycémie, le chocolat n'étant pas arrivé jusqu'ici. Je serai donc très bref.

Évidemment que le groupe écologiste va voter et soutenir ce vœu. Cette réforme annoncée des lycées professionnels est profondément injuste et inégalitaire. Elle va accroître les inégalités territoriales. Elle va insuffler une logique d'entreprise dans ce qui est censé être l'Éducation nationale. Ce n'est pas ce que

nous souhaitons et ce n'est pas souhaitable pour les jeunes de ces lycées. Nous soutiendrons donc ce vœu. Et merci pour le chocolat.

M. LE MAIRE : Je croyais que vos remerciements étaient pour le vœu. C'est peut-être pour les deux. Monsieur PENG a demandé la parole.

Chang Hua PENG : Je serai également très rapide, car je suis aussi en hypoglycémie. Juste pour dire, et Monsieur AQUA l'a dit lui-même, cela ne concerne pas le 13^e. Portez cela au Conseil de Paris ou au Conseil régional. Il y a 5 lycées pros et aucun d'entre eux n'est concerné par une fermeture. Je m'abstiendrai donc et je vous invite à porter votre vœu au Conseil de Paris.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Il est vrai que dans la mesure du possible, je préfère que les vœux soient rattachés au territoire, mais nous sommes évidemment indirectement concernés. Je soumetts donc le vœu n° 6 à vos voix. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté.

POUR : 31 VOIX (DONT 5 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER, SHOUKRY, PENG ET POUVOIR M. LE)

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

V13 2023 07 Vœu relatif à la mise à disposition de logements étudiants du CROUS pour l'organisation des Jeux olympiques de 2024 déposé par Jean-Noël Aqua et les élu.e.s du Groupe Communiste et Citoyens.

M. LE MAIRE : Nous passons au vœu n° 7. Il s'agit de la mise à disposition des logements du CROUS pendant les JO avec une demande d'encadrer un peu les choses.

Jean-Noël AQUA : Je vais essayer d'aller plus vite et peut-être que j'aurai à nouveau droit au chocolat, car j'avoue que j'y ai eu déjà droit tout à l'heure.

Il y a eu des déclarations des services du CROUS visant à réquisitionner des résidences étudiantes pour accueillir des athlètes pour les JOP. Cela concerne quatre arrondissements, dont le 13^e. Je le dis pour message de service. Cela paraît quand même un peu fort de café. Visiblement devant l'émoi suscité par ses premières déclarations, le CROUS annonce maintenant qu'il fera signer aux étudiants des baux de 10 mois, pour éviter d'avoir à les expulser au bout de 12. C'est donc la réponse qui a été faite à la suite de nos interpellations. Cela nous semble inacceptable. Les étudiants sont des gens comme les autres. Ils ont le droit de rester dans leur logement s'ils en ont besoin.

Les besoins pour les JO, c'est 14 % du CROUS sachant que parmi ces logements, 30 % sont vacants. Mais ces logements vacants ne sont pas tous situés là où il faut, pour les athlètes qui devront se rendre sur les différents sites sportifs. Il y a donc vraiment un sujet. Nous voulons donc alerter et que la Ville s'exprime fortement afin qu'aucun étudiant n'ait à quitter son logement au profit de l'organisation des JO, que nous soutenons par ailleurs. Si des logements doivent être mis à disposition, cela doit se faire sur la base du volontariat et les étudiants doivent pouvoir récupérer leur logement s'ils le souhaitent.

M. LE MAIRE : Monsieur OLIVIER souhaite prendre la parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : Je me demandais juste qui avait voulu que les Jeux olympiques se déroulent à Paris. C'est Anne Hidalgo. Ce vœu est la démonstration d'une absence d'anticipation. On se doute que s'il y a des Jeux olympiques, il y a des athlètes et qu'il faudra bien les loger. Je comprends le problème que vous soulevez, mais c'est quand même fort de café.

M. LE MAIRE : La maire de Paris n'était pas la seule à vouloir les Jeux olympiques. Il me semble que le groupe *Changer Paris* n'est pas contre l'organisation des JO ou alors c'est une nouvelle que vous nous annoncez ce soir. Et ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas encadrer un peu les choses s'agissant de l'hébergement dans des logements étudiants. Le vœu me semblait d'ailleurs raisonnable dans sa rédaction et dans les demandes qui étaient formulées.

Je le soumetts à vos suffrages.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté.

POUR : 32 VOIX (DONT 5 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER, SHOUKRY ET POUVOIR M. LE)

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

V13 2023 08 Vœu relatif aux riverains de l'avenue de Choisy nord déposé par Chang-Hua PENG.

M. LE MAIRE : Nous passons aux vœux suivants puisque les deux prochains vœux ont trait au même sujet. Je vous propose donc de donner la parole successivement à Monsieur PENG et à Monsieur OLIVIER qui ont déposé chacun un vœu sur le même sujet. Nous en parlerons donc de manière concomitante, quitte ensuite à les voter successivement.

Chang Hua PENG : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu qui, sur le fond, porte sur la même thématique, à savoir le manque de concertation des habitants du quartier de l'avenue de Choisy Nord. Ils se plaignent en effet de ne pas avoir été associés au projet de pistes cyclables alors que Paris s'est pourtant fixé un objectif de concertation au travers du processus « Embellir Paris ». Beaucoup de riverains se demandent pourquoi ils n'ont pas été consultés et pourquoi ce projet descend de façon verticale sans aucune possibilité d'amendement ou de signalement des potentielles difficultés qu'il pourrait engendrer, notamment pour ce qui concerne la venue des véhicules de secours, d'artisans ou tout simplement des aides à domicile. Ce sont des thématiques qui ne peuvent laisser personne insensible.

Il ne s'agit bien évidemment pas d'un vœu visant à opposer les voitures contre et les vélos. Il s'agit d'une vraie démocratie participative telle qu'elle a été d'usage dans le 13^e arrondissement. Il s'agit aussi de s'interroger sur le bon fléchage des dépenses financières à l'échelle locale. Une annonce gouvernementale est intervenue sur le financement de certaines pistes cyclables et c'est un élément qui m'apparaît comme étant intéressant, puisque c'est aussi un moyen de financer la création de ces pistes cyclables. Il est donc demandé de suspendre le projet pour le repenser, notamment dans sa dimension financière, et ne pas annoncer quelque chose sans concertation pour le réaliser en moins de 5 mois. Je pense que, méthodologiquement, il y a un problème pour l'acceptabilité des habitants. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : C'est sûr que si cette piste cyclable est subventionnée à la fois par Madame Péresse et par le gouvernement, cela va changer les données du problème. Monsieur OLIVIER ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Je vais faire très court, puisque la problématique a été très bien présentée par mon collègue du Modem. Il ne s'agit pas simplement d'un problème de démocratie participative puisque nous avons eu de l'autre côté, avenue d'Ivry, la démonstration du contraire. Il y a eu en effet une très longue discussion avec les partenaires et avec les habitants. Pourquoi donc ne pas refaire la même chose ?

Et sur le fond du sujet, puisque l'on va dire que je suis toujours le défenseur des voitures, supprimer la quasi-totalité des places de stationnement est excessif. On a besoin de places de stationnement pour les personnes qui viennent travailler. On a tous besoin d'artisans et il faut bien qu'ils se garent quelque part. On a tous besoin d'aides-soignants et il faut bien qu'ils se garent quelque part. Il y a la famille. Il y a aussi des gens qui viennent d'Île-de-France et qui ont des voitures. C'est leur droit. Supprimer 80 % des places de stationnement est peut-être excessif.

Sur la forme et sur le fond, nous présentons ce vœu. Et le fait d'avoir des pistes deux fois plus larges qu'une d'une piste normale peut être réétudiée, me semble-t-il.

M. LE MAIRE : Je vais laisser la parole à Antoine GUILLOU, mais puisque vous y faites allusion dans votre dernière phrase, j'en profite pour dire que l'on a vu passer une pétition qui est quand même très loin de la réalité. On a l'impression que deux autoroutes à vélo à double sens sur la même avenue seront créées, ce qui évidemment n'aurait aucun sens, y compris pour les cyclistes. J'en profite pour vous dire que l'on est quand même très loin de la réalité.

Antoine GUILLOU : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je vais revenir sur le projet de l'avenue de Choisy et les différents éléments que vous avez évoqués. Vous avez rappelé que cette pétition est fautive dans ses principaux éléments et le vœu de Monsieur PENG qui les reprend est faux également pour cette raison. Il est effectivement prévu sur l'avenue de Choisy un projet de piste cyclable unidirectionnelle, c'est-à-dire une voie, et non pas deux, de chaque côté de l'avenue. Et ce que vous avez dit, Monsieur OLIVIER, est également faux, puisque la largeur de ces pistes unidirectionnelles est comprise en 1,6 et 2,3 mètres. Ce n'est donc pas le double de la largeur classique. Évidemment, l'histoire de Paris est riche et les largeurs ont varié en fonction des époques, mais aujourd'hui la largeur standard d'une piste cyclable unidirectionnelle est plutôt de 2,5 mètres. On est donc en deçà de la norme.

Évidemment, l'espace public, c'est toujours une affaire de choix. Monsieur PENG, vous avez raison, il ne s'agit pas d'opposer les uns aux autres. Il ne s'agit pas de dire que tel mode est exclusif de tel autre, mais l'espace public étant limité à Paris, il est nécessaire de faire des choix et d'essayer de trouver le meilleur équilibre possible en termes de largeur. C'est ce que nous avons essayé de faire avec ce projet.

Il y a quelque chose que je voudrais dire très clairement par rapport à ce que vous écrivez tous les deux dans vos vœux et qui est faux. C'est l'absence de concertation. Une réunion de concertation s'est tenue le 16 janvier 2023. Elle était ouverte à toutes et tous. L'information a été faite par l'ensemble des moyens municipaux habituels. Les membres du conseil de quartier étaient d'ailleurs présents et certains d'entre eux sont également présents ce soir. Des remarques ont été faites par les habitants et par les membres du conseil de quartier. Et c'est évidemment le but de ces réunions de concertation. Je citerai un point significatif qui sera d'ailleurs changé sur le projet. Il était prévu de conserver la partie de la piste cyclable existante qui se situe sur le trottoir. Les participants à la réunion de concertation ont jugé que ce n'était pas une bonne idée et qu'il valait mieux la transférer sur la chaussée dans la continuité du reste du projet, ce avec quoi nous étions d'accord avec le Maire. Ce sera donc modifié. C'est un résultat concret de la concertation que chacun pourra vérifier, puisque contrairement à ce que vous avez dit, tout est publié sur le site de la mairie du 13^e. Chacun peut voir le document présenté à cette occasion et pourra donc voir les évolutions.

S'agissant des livraisons, il est prévu de conserver le nombre de places de livraison, voire de les augmenter. Il n'y a donc pas d'inquiétudes à avoir.

S'agissant du stationnement classique, il est vrai que le projet implique la réduction de places de stationnement, mais le quartier n'en est pas totalement dépourvu. Il y en a dans les rues adjacentes. Là encore, il s'agit de faire des choix et le rééquilibrage et la végétalisation de l'espace public impliquent de supprimer des places de stationnement. On ne peut tout avoir en même temps. Mais je signale quand même la présence du grand parking souterrain Italie 2 à proximité du nord de l'avenue de Choisy. Il peut accueillir beaucoup de stationnements, notamment pour les visites évoquées par Monsieur OLIVIER.

Pour l'ensemble de ces raisons et parce que vos vœux comportent un certain nombre d'éléments qui sont faux, j'émettrai un avis défavorable.

M. LE MAIRE : Merci. Je n'ai pas grand-chose à rajouter si ce n'est qu'un itinéraire cyclable doit se faire dans une continuité. Plus personne aujourd'hui ne penserait à faire des bouts de pistes cyclables qui n'ont pas de débouchés ou de continuité. Il est vrai que cela est particulièrement compliqué pour Choisy et Ivry. La densité commerciale est telle qu'il faut le faire le plus intelligemment possible. Vous avez raison sur ce

point. Nous avons obtenu qu'il y ait deux voies pour ne pas bloquer les avenues quand elles sont empruntées, notamment au moment des collectes des ordures ménagères ou pour permettre aux véhicules de secours de s'y glisser plus facilement, mais il n'empêche qu'il n'y a pas d'autres choix que de supprimer un certain nombre de places de stationnement, notamment sur Choisy Nord. On ne le fait pas de gaieté de cœur, mais cela n'aurait pas de sens que ces deux pistes cyclables du triangle Choisy/Ivry ne débouchent sur rien et qu'il n'y ait pas de lien Place d'Italie avec les pistes cyclables suivantes. C'est une vraie contrainte, mais cela ne justifie pas la délivrance de fausses informations et cette pétition en fait partie. C'est dommage. On peut ne pas être d'accord et se mobiliser contre des projets municipaux, quels qu'ils soient. Cela ne me choque pas. Cela fait partie de la vie démocratique, mais il faut rester conforme à la réalité et dire la vérité.

Je vais soumettre ces deux vœux à vos voix avec un avis négatif, comme vous l'avez compris, de l'exécutif. Le premier vœu présenté par Monsieur PENG, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est rejeté.

POUR : 5 (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER, SHOUKRY, PENG ET POUVOIR M. LE)

CONTRE : 31 (DONT 5 POUVOIRS)

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ.

V13 2023 09 Vœu relatif au projet de réaménagement de l'avenue de Choisy déposé par Jean-Baptiste OLIVIER et les élus du groupe d'Union de la droite et du centre.

M. LE MAIRE : J'imagine que c'est la même chose pour le vœu de Monsieur OLIVIER, mais je le soumetts au vote de façon formelle.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est rejeté.

POUR : 5 (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER, SHOUKRY, PENG ET POUVOIR M. LE)

CONTRE : 31 (DONT 5 POUVOIRS)

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

V13 2023 10 Vœu relatif stationnement sur l'avenue de France déposé par Jean-Baptiste OLIVIER et les élus du groupe d'Union de la droite et du centre.

M. LE MAIRE : Nous avons un vœu relatif au stationnement sur l'avenue de France déposé par Monsieur OLIVIER, qui est un vrai sujet. Même s'il n'y a pas de solutions simples, Antoine GUILLOU vous répondra. Monsieur OLIVIER, vous avez la parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : Je vous remercie. Juste un point. Je ne peux pas laisser dire que mon vœu précédent contenait des contre-vérités. Il y avait peut-être un petit excès...

M. LE MAIRE : Je ne parlais pas de votre vœu, mais de la pétition. Ah oui, pardon, c'était Monsieur GUILLOU.

Jean-Baptiste OLIVIER : Pas de contre-vérités, mais juste une différence d'appréciation sur l'objet et sur le mode de fonctionnement puisqu'une réunion de présentation n'est pas une réunion de concertation. S'agissant de l'avenue de France, c'est une interrogation. J'ai vu disparaître les places de stationnement qui étaient marquées au sol. Elles ont été effacées alors que ce quartier compte encore quelques commerçants qui parviennent à survivre. Les commerçants ou les habitants n'ont pas forcément une place de parking dans leur immeuble, qu'il s'agisse d'immeubles privés ou publics. Un certain nombre de personnes ont besoin de pouvoir s'arrêter au moins un moment, puisqu'il s'agissait de places provisoires.

Est-ce une suppression momentanée ? Allez-vous les réinstaller ? Si oui, très bien, et l'on s'arrête là. Sinon, le vœu propose d'identifier des espaces pour créer de nouveaux marquages de stationnement momentanés.

M. LE MAIRE : Monsieur GUILLOU.

Antoine GUILLOU : Je maintiens ce que j'ai dit sur l'avenue de Choisy, puisque je vous ai donné un exemple de l'évolution du projet à la suite de la réunion de concertation. J'insiste donc sur ce mot. Mais n'épiloguons pas.

Sur l'avenue de France, votre vœu se rapporte à une modification qui a été faite récemment, mais pas formellement de suppressions de places de stationnement puisqu'il n'y en avait pas : des véhicules stationnaient sur un espace qui n'était pas réglementairement une zone de stationnement. Les places de livraison étaient marquées, mais les places de stationnement classiques n'étaient pas marquées. Il se trouve que des voitures se garaient sur ces emplacements. À Paris, l'espace disponible le reste rarement. Ce comportement s'était développé, mais il n'existait pas réglementairement de places de stationnement. Et ceci pour une raison simple : il est prévu dans la continuité des autres tronçons de l'avenue de France un couloir de bus. L'avenue de France se construisant tronçon par tronçon, ce tronçon a été mis en cohérence avec le tracé général et un couloir de bus a été marqué au sol. C'est un couloir de bus ouvert aux livraisons, ce qui a permis de supprimer les places de livraison, puisque les véhicules de livraison peuvent se garer temporairement dans le couloir du bus pour effectuer leurs livraisons. La situation des livraisons est par conséquent plutôt plus favorable qu'avant.

Reste la question du stationnement sur l'avenue de France qui n'est pas simple. Je ne donnerai pas un avis favorable à votre vœu, mais ce n'est pas une négation du sujet du stationnement. C'est un sujet qui existe et dont nous parlons régulièrement, mais je ne suis pas sûr que la création de places momentanées soit quelque chose que l'on puisse faire. Au fur et à mesure du développement du quartier Paris Rive Gauche et de l'ouverture d'un certain nombre de rues et lorsque le plan de voirie le permettra, des places seront créées. Un certain nombre de places vont donc arriver, mais c'est lié à l'ouverture des rues au fur et à mesure du développement du quartier Paris Rive Gauche. Ce n'est pas une négation de la problématique elle existe sur l'avenue de France et il n'y a pas forcément de solutions simples, notamment parce que le relief et la topologie sont particuliers. En même temps, il n'y a pas non plus de volonté de suppression des places de stationnement, mais uniquement la volonté d'essayer de faire au mieux en fonction de l'espace public disponible.

M. LE MAIRE : Au vu de cette réponse, acceptez-vous de retirer votre vœu, Monsieur OLIVIER ou voulez-vous le que je le soumette aux voix ? Je n'ai pas envie de faire voter contre vœu. Mais peu importe.

Je soumetts donc à vos voix le vœu n° 10.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est rejeté.

POUR : 5 (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER, SHOUKRY, PENG ET POUVOIR M. LE)

CONTRE : 31 (DONT 5 POUVOIRS)

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

M. LE MAIRE : Comme vous l'avez compris, c'est une préoccupation qui nous anime même si l'on a récupéré cette avenue de France avec ses limites topographiques. On est au-dessus des voies ferrées. On ne peut pas physiquement la transformer.

V13 2023 11 Vœu relatif à l'instauration de zones de déficit en logement privé déposé par Jean-Baptiste OLIVIER et les élus du groupe d'Union de la droite et du centre.

M. LE MAIRE : Il nous reste deux vœux. Je serai très rapide sur celui que j'ai déposé sur table. Il vous reste un vœu, Monsieur OLIVIER, sur les zones de déficit en logement privé. Je vous laisse la parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, Monsieur le Maire. Nous savons depuis longtemps et cela a été rappelé tout à l'heure par Éric OFFREDO qu'il existe des zones de déficit en logement social, ce qui est quand même assez rare dans le 13^e. Il faut vraiment aller les chercher. Ce que je propose, c'est que l'inverse soit créé, c'est-à-dire des zones de déficit en logement privé. Pour le coup, on en connaît dans le 13^e. Il existe en effet des secteurs où il y a plus de 50 % de logement social alors même que ce n'est pas la meilleure définition de ce que peut être la mixité. C'est d'ailleurs une étude de l'APUR de mars 2023 sur laquelle je m'appuie qui montre que les quartiers les plus mixtes sont ceux où il y a 25 % de logement social, ce que dit la loi, et non pas 30 % contrairement à ce qui était dit tout à l'heure, et du logement privé à la fois par des propriétaires occupants et par des locataires. C'est cela la mixité. Ce ne sont pas des quartiers où il y a plus de 50 % de logement social.

Voilà pourquoi je propose la création de ces zones de déficit en logement privé qui pourraient compléter utilement le dispositif existant. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vais laisser la parole à Éric OFFREDO, mais on a déjà eu le débat sur le PLU et l'on ne va peut-être pas forcément y revenir de manière importante.

Éric OFFREDO : Je ne vais pas reprendre tout le PLU. On n'a pas lu le même document, car il n'est pas prévu d'accueillir 40 % de logements sociaux dans les constructions neuves et 55 % dans les zones en hyper déficit. C'est une interprétation. On n'a sans doute pas lu le même document.

Sur les autres considérants, ce n'est pas tout à fait ce que dit l'étude de l'APUR. Elle ne dit pas qu'il ne faut absolument pas monter au-dessus de 25 % pour assurer la mixité. Cela va dans le même sens que ce que vous disiez lors du débat sur le PLU. Je pense que ce sont des justifications qui n'en sont pas. Franchement, c'est se moquer du monde que de dire qu'il y a une réfaction du logement privé à Paris. On n'est qu'à 23 % de logements sociaux. Cela veut dire qu'il y a 77 % de logements qui ne sont pas des logements sociaux, mais des logements privés. Et même dans le 13^e, il y a une majorité de logements privés. Les considérants et votre proposition ne sont pas acceptables. Mais cela va dans le sens de ce que vous avez dit tout à l'heure. C'est donc tout à fait logique.

M. LE MAIRE : Je voulais ajouter, très rapidement, que c'est l'une des dispositions du PLU que de créer trois catégories. Une catégorie de non-déficit qui concerne une très grande partie du 13^e, quasiment son entièreté. Une partie de zones en déficit, le quartier Croulebarbe pour ne pas le nommer, et une partie de fort déficit qui concerne notamment l'Ouest parisien. C'est ainsi que le PLU est envisagé.

L'idée, c'est de ne pas surcharger en logements sociaux la partie Est du 13^e arrondissement. Et c'est pour cela que nous avons à cœur, dans les nouvelles classifications, d'avoir une forte présence de PLS, de PLI ou de BRS, ce qui permet d'avoir des logements fléchés pour les classes moyennes. C'est peut-être là-dessus qu'on peut se retrouver. Mais votre proposition me semble un peu caricaturale, si je peux me permettre. Ce n'est pas la peine non plus de transformer la réalité du PLU telle que nous l'avons présenté tout à l'heure.

Marie-Pierre MARCHAND : Je n'avais pas prévu d'intervenir et ce sera très succinct, mais je voudrais juste rappeler que près de 70 % des Français sont éligibles au logement social sous toutes ses catégories. Je pense qu'il ne faut pas non plus être caricatural. Et quand on participe à la commission d'attribution de logements, on se rend bien compte de la diversité des personnes éligibles au logement social.

Jean-Noël AQUA : Évidemment, nous voterons contre ce vœu s'il est maintenu. Si vous étiez aussi attaché que vous le dites à la mixité, qui est effectivement importante, vous ne voteriez pas au Conseil de Paris contre la production de logement social dans les arrondissements ultra déficitaires gérés par les mairies de votre famille politique. Vous êtes encore et encore dans votre discours habituel contre le logement social et pour le logement privé. Mais soyez conséquents, si vous souhaitez vraiment la mixité, vous devriez la promouvoir partout, et notamment aussi à l'école et vous arrêteriez de soutenir l'école de l'entre soi.

M. LE MAIRE : Je vais mettre ce vœu.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est repoussé.

POUR : 5 (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER, SHOUKRY, PENG ET POUVOIR M. LE)

CONTRE : 31 (DONT 5 POUVOIRS)

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

V13 2023 12 Vœu relatif au fonctionnement des ascenseurs et escaliers mécaniques publics du 13^e arrondissement déposé par Jérôme COUMET et les élus du groupe « Paris en commun ».

M. LE MAIRE : On a un dernier vœu que je vous ai présenté sur table. Le but, c'est de le présenter au Conseil de Paris, mais je pensais, par pure politesse, qu'il était important de le présenter au Conseil d'arrondissement préalablement.

Ce n'est pas la première fois que je « groumfe » et il s'agit d'un deuxième « groumfe » sur la question du fonctionnement des ascenseurs et escalators sur les espaces publics. C'est fatigant parce qu'on y a mis beaucoup d'énergie en suivi au sein de la DGS du 13^e. On a mis beaucoup d'énergie pour obtenir des moyens pour la rénovation avec un constat que cela fonctionne encore de manière très inégale.

Je lance une série de pistes d'amélioration, et notamment de faire en sorte que les ascensoristes soient pénalisés lorsqu'ils ne font pas correctement leur travail. Cela me semble être la moindre des choses. C'est ainsi que nous avons pu avancer sur le logement social avec notamment des pénalités réclamées aux ascensoristes. Et les choses fonctionnent mieux. Je ne dis pas que tout est parfait, mais cela marche beaucoup mieux qu'avant.

Je souhaite que l'on présente formellement ce vœu au Conseil de Paris. Comme je n'y arrive pas par un canal normal, je veux le faire de manière publique. Il me semble que j'ai de temps en temps le droit d'utiliser un peu de poil à gratter.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Je pense que vous avez répondu à ma question. Nous sommes nous-mêmes beaucoup sollicités par les habitants sur ce type de problèmes. Mais en lisant le document, je ne comprenais pas en quoi une délibération pouvait se justifier pour ce qui concerne des relations entre l'autorité publique et son prestataire. Puisque c'est bien de cela dont il est question. Vous avez répondu que c'était pour donner un peu de force. Et nous voterons donc pour. Mais disons que sur le principe juridique, je ne comprends pas bien. Normalement, cela n'a même aucune valeur.

M. LE MAIRE : C'est une façon de protester publiquement sur le fait qu'une direction de la Ville me semble insuffisamment mobilisée sur ce secteur. Cela peut m'arriver de temps en temps de perdre patience.

Je soumetts ce vœu à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX (DONT 6 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

M. LE MAIRE : Je vais vous annoncer les prochains conseils qui seront plus courts. J'ai failli lire les dates-butoirs et c'était trois samedis. Je pense que vous n'auriez pas apprécié. Le 18 septembre, le 6 novembre et le 27 novembre. Il y en a un en juin que vous connaissez déjà.

La séance est levée à 22h52.

Mme Aïmane BASSIOUNI



Adjoint au Maire du 13^e arrondissement

M. Jérôme COUMET



Maire du 13^e arrondissement